RENOUVELLEMENT PEdT

2022 – 2025

SIVS du Pays de Cadours

Mairie de Cadours – 2 rue Dastarat - 31480 CADOURS

Table des matières

I. Préambule 4

II. Présentation du territoire 4

A. Périmètre territorial du projet 4

1) Les différentes communes concernées par le projet 2022-2025 : 4

2) Le type : de zone prioritaire 4

3) La modification dans le périmètre territorial du PEdT (par rapport au PEdT précédent) 5

4) De nouveaux projets 5

B. Compétences du SIVS du Pays de Cadours : 5

C. La coordination : 6

D. Périmètre d'âges du PEdT : 6

E. Organisation du temps scolaire : 7

F. Périmètre temporel du PEdT : 7

III. Eléments de diagnostic 8

A. Données démographiques 8

B. Données sociologiques 12

C. Les différentes structures 12

D. Synthèse de l'état des lieux 13

1) Le COPIL 13

2) L'enquête des Hauts Tolosans 14

3) Les rencontres de la communauté éducative 14

4) Les enquêtes auprès des enfants et des jeunes 14

5) Les réflexions des élus 14

E. Évaluation du plan mercredi 15

1) Porteurs du projet 15

2) Organisation et moyens mis en œuvre dans le Plan mercredi 2018-2022 15

3) Activités mises en œuvre en 2018-2022 répondant aux 4 axes la charte qualité Plan mercredi. 17

IV. Objectifs du PEdT 2022/2025 19

A. Enjeux et axes prioritaires 19

B. Actions envisagées 19

C. Lien avec les projets d'école : 24

D. (Option) Mise en œuvre d'un Plan mercredi en 2022-2025 25

1) Porteurs du projet 25

2) Organisation du Plan mercredi 2022-2025 26

3) Projets mis en œuvre en 2022-2025 répondant aux 4 axes la charte qualité Plan mercredi 26

V. Gouvernance 28

A. Le comité de pilotage du PEdT 28
B. Les autres instances de concertation : 29
VI. Annexes 32
A. Organisation d'une semaine type 32
B. Organisation d'un mercredi type 36
C. Carte du territoire (Communauté de Communes des Hauts Tolosans / Communes du SIVS) 37
D. Questionnaire enfants 37
1) Questions 37
2) Réponses 42
E. Le centre de loisirs idéal vu par les enfants 43
F. Questionnaire ados 45
1) Questions 45
2) Réponses 47
G. Synthèse des temps d'échanges de la Communauté éducative 56
H. Synthèse du temps d'échanges avec les élus 58

I. Préambule

Au premier janvier 2017, les communautés de communes Save et Garonne et Coteaux de Cadours ont fusionné comme prévu par le schéma départemental de coopération intercommunale suite à la loi Nouvelle Organisation du Territoire de la République (NOTRe). Désormais, la nouvelle Communauté de Communes des Hauts Tolosans compte 29 communes. Une des conséquences est la restitution aux communes de la compétence des affaires scolaires et des services aux écoles.

Après la mise en place d'une Entente intercommunale pour organiser et gérer la compétence des affaires scolaires, les Communes de BRIGNEMONT, CABANAC-SEGUENVILLE, CADOURS, CAUBIAC, COX, DRUDAS, LAGRAULET-SAINT-NICOLAS, LAREOLE, LE GRES, PUYSSEGUR et VIGNAUX, ont décidé de créer au premier janvier 2020, le Syndicat Intercommunal à vocation scolaire (SIVS) du pays de Cadours.

Le SIVS du pays de Cadours compte parmi ses services liés à l'enfance jeunesse, l'entretien et les investissements des bâtiments scolaires, la restauration scolaire pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires, un accueil de loisirs extrascolaire, un espace « jeunes » pour les enfants dès le CM2 et un accueil de loisirs périscolaire sur les quatre pôles éducatifs.

Depuis 2017, le SIVS du Pays de Cadours mène un travail de valorisation et d'amélioration du service enfance jeunesse : formation du personnel, amélioration des bâtiments, des espaces, dotation en matériel... Tout a été pensé de manière à proposer un service de qualité sur l'ensemble des écoles.

Cette dynamique éducative s'est concrétisée par la mise en place d'un ALAE en septembre 2021 dans les quatre écoles du territoire.

II. Présentation du territoire

A. Périmètre territorial du projet

Nom de l'EPCI porteur du projet 2022-2025 :

SIVS du Pays de Cadours

1) Les différentes communes concernées par le projet 2022-2025 :

Le SIVS du Pays de Cadours est composé de onze communes.

Communes avec écoles :	**Communes sans école :**
BRIGNEMONT	CABANAC- SEGUENVILLE
CADOURS	CAUBIAC
COX	DRUDAS
	LAGRAULET ST-NICOLAS
	LAREOLE
	LE GRES
	PUYSSEGUR
	VIGNAUX

2) Le type : de zone prioritaire

Nom des communes	DSR cible	DSU Cible	ZRR
BRIGNEMONT			x
CABANAC SEGUENVILLE			x
CADOURS			x
CAUBIAC			x
COX			x
DRUDAS			x
LAGRAULET ST- NICOLAS			x
LAREOLE			x
LE GRES			x
PUYSSEGUR			x
VIGNAUX			x

Les onze communes qui composent le SIVS du pays de Cadours continuent à bénéficier du dispositif ZRR jusqu'au 31 décembre 2022.

3) La modification dans le périmètre territorial du PEdT (par rapport au PEdT précédent)

En janvier 2020, la commune de BELLESSERRE ne s'est pas associée aux 11 autres communes du territoire pour créer le SIVS du Pays de Cadours. Elle souhaite une scolarisation des enfants de la commune vers le RPI composé des communes du Burgaud et de ST Cézert pour des raisons de proximité. Cependant, les enfants de cette commune continuent de bénéficier des services du SIVS (scolarisation, centre de loisirs, ALAE, restauration) et du transport scolaire tant qu'ils justifient de dérogations qui relèvent du code de l'éducation.

4) De nouveaux projets

Depuis 2020, plusieurs perspectives se présentent sur le territoire.

Tout d'abord, depuis le 01 juin 2020, une maison départementale de proximité a ouvert ses portes sur la commune de Cadours. Véritable lieu d'information et d'accompagnement, on y trouve un relais des services départementaux, une aide personnalisée pour découvrir ou se familiariser avec les outils numériques (ordinateurs, tablettes, smartphones...) ainsi qu'une aide pour les démarches administratives de la vie quotidienne.

Ensuite, fin 2020, la commune de Cadours exerçant une fonction de pôles de services et de commerces de proximité sur le territoire a été sélectionnée pour bénéficier des aides du dispositif Petites Villes de Demain qui a pour objectif de revitaliser le bourg. Ainsi, la collectivité bénéficie d'un accompagnement dans la définition de son projet de territoire via un soutien en ingénierie notamment par la prise en charge en partie d'un poste de chef de projet mais également dans la réalisation de diagnostics.

Enfin, en tant qu'ancien chef-lieu de canton, Cadours a été retenue parmi les communes pouvant signer un contrat cadre dit "Bourg Centre" avec la Région Occitanie pour permettre la mise en œuvre d'un projet de développement et de valorisation du bourg-centre.

De plus, deux projets immobiliers sont en cours avec la possibilité de créer 70 logements proches du centre de la commune. Aussi, des travaux ont été entrepris dans un bâtiment annexe de la mairie de Cadours pour en faire un tiers-lieu, lieu de vie, de travail et de lien social. Après des travaux de réhabilitation, d'accessibilité et de mises aux normes, cet espace va rassembler des bureaux individuels ou collectifs, des salles de réunion et une salle de restauration.

B. Compétences du SIVS du Pays de Cadours :

		0/3 ans	3/6 ans	6/11 ans	11/14 ans	14/17 ans
Périscolaire	Uniquement les ALAE (déclarés au SDJES)		x	x		
	Uniquement les accueils périscolaires non déclarés (= pas les ALAE)					
	Ou tout type d'accueil et d'activité périscolaire					
Accueil de loisirs périscolaire du mercredi après-midi			x	x	x	x
Garderie du mercredi avant l'après-midi (à la sortie des classes)						
Accueils de loisirs extrascolaires (samedi et/ou vacances) et séjours de vacances			x	x	x	x
Restauration scolaire			x	x		
Bâtiments scolaires			x	x		
Accueils de la petite enfance (crèche, relais assistantes maternelles, etc.)						

Après la gestion des accueils extra scolaires et des accueils périscolaires des mercredis après-midi en 2017, les élus du SIVS ont mis en place des ALAE en septembre 2021 sur les quatre écoles du territoire. Cette ambition intercommunale autour de l'amélioration des accueils entraîne un effort financier conséquent pour le syndicat.

C. La coordination :

ELU PILOTE	
Nom Prénom	LAFFONT Didier
Fonction	Président
Adresse postale	2 rue Dastarat 31480 CADOURS
Téléphone	05 61 85 /85 20
Adresse électronique individuelle	didier.l@mairie-cadours.fr

La coordination du PEdT figure-t-elle dans les missions d'un salarié ? ☒ oui ☐ non

Si oui, ce salarié est : ☒ un agent public ☐ un salarié d'association

Si oui, dans la fiche de poste de ce technicien coordonnateur, quel temps de travail est affecté à la coordination du PEdT ?

☐ un Equivalent Temps Plein (1 ETP = 1607 heures par an)

☒ entre 1 ETP et 0,5 ETP

☐ entre 0,5 ETP et 0,25 ETP

☐ entre 0,25 ETP et 0,10 ETP

☐ entre 0,10 ETP (ou 160 heures par an) et 72 heures par an (soit 2h/semaine d'école)

☐ entre 72 heures par an et 36 heures par an (soit 1h/semaine d'école)

☐ moins de 36 heures par an

La fiche de poste de ce salarié intègre-t-elle un temps de préparation, d'animation et de suivi du comité de pilotage ? ☒ oui ☐ non

Le poste de ce salarié bénéficie-t-il d'une aide au titre du CEJ ? ☒oui ☐ non

Si oui, pour quelle quotité de travail (en % par rapport à un temps plein) ? .....0.75 ETP...

TECHNICIEN COORDONNATEUR	
Nom Prénom	Ucay Audrey
Fonction exacte	Coordonnatrice/directrice accueil de loisirs
Employeur	SIVS du Pays de Cadours
Adresse postale	2 rue Dastarat 31480 Cadours
Téléphone	05 61 85 85 20 / 07 84 72 64 64
Adresse électronique individuelle	coordo.sivs@mairie-cadours.fr

TECHNICIEN COORDONNATEUR	
Nom Prénom	Assalit Sylvie
Fonction exacte	Coordonnatrice enfance jeunesse
Employeur	SIVS du Pays de Cadours
Adresse postale	2 rue Dastarat 31480 Cadours
Téléphone	05 61 85 85 20 / 06 41 47 0 76 93
Adresse électronique individuelle	sylvie.a@mairie-cadours.fr

D. Périmètre d'âges du PEdT :

Votre PEdT concerne les enfants/jeunes de : cocher une seule case

☐ 3 à 6 ans uniquement

☐ 3 à 11 ans uniquement

☐ 0 à 11 ans uniquement

☐ 6 à 11 ans uniquement

☒ 3 à 17 ans uniquement

☐ 0 à 17 ans uniquement

☐ Autres bornes d'âges :.....

Par rapport au précédent PEdT, y a-t-il des modifications de l'âge des enfants/jeunes concernés ?

☐ oui ☒ non

Si oui, quelles sont-elles ? et quelles en sont les raisons ?

E. Organisation du temps scolaire :

L'organisation de la semaine scolaire (4j / 4,5j) est-elle la même sur l'ensemble du territoire concerné par le PEdT ?

☒ oui, tout à fait ☐ plutôt oui ☐ plutôt non ☐ non, pas du tout

Le choix d'organisation de la semaine scolaire est-il soumis à des contraintes ?

☐ oui, tout à fait ☒ plutôt oui ☐ plutôt non ☐ non, pas du tout

Si oui, lesquelles ?

☒ Transports ☐☐ Organisation du service de restauration

☒ Coordination avec d'autres communes (RPI)

☐ Demande spécifique des enseignants ☐ Demande spécifique des parents

☐ Impact financier sur la collectivité ☐ Impact financier sur les parents

☐ Difficulté à mobiliser un nombre suffisant de personnes pour couvrir les taux d'encadrement règlementaires

☐ Difficulté à mobiliser des intervenants bénévoles ou salariés pour les NAP

Autres :

.....

Renseignez votre organisation horaire prévue à la rentrée de septembre 2022 (= année scolaire 2022-2023) :

- Joignez en Annexe 1 un schéma de l'organisation d'une semaine type au 01/09/2022

- Joignez en Annexe 2 un schéma de l'organisation d'un mercredi type au 01/09/2022 (pour des détails, Cf. dernière page du document)

Si votre territoire a choisi de rester à 4,5 jours d'école, pouvez-vous expliquer quelles sont les raisons de ce choix ?

L'organisation scolaire à 4,5 jours respecte les rythmes biologiques des enfants. Les conseils d'école extraordinaires en janvier 2022 ne souhaitent pas déroger à cette règle.

Les discussions/débats sur l'organisation de la semaine scolaire sont-ils clos ?

☐ oui, tout à fait ☒ plutôt oui ☐ plutôt non ☐ non, pas du tout

Si non, pour quelles raisons ? Quelles sont les suites attendues ? Quel est/sera le lien avec le PEdT ?

F. Périmètre temporel du PEdT :

Votre PEdT concerne en 2022 : cocher autant de cases que vous le souhaitez

Territoire avec école sur 4,5 jours	Territoire avec école sur 4 jours
☐ le temps des NAP	☐ le temps des NAP
☐ tout le temps périscolaire avant la classe	☐ tout le temps périscolaire avant la classe

☐ tout le temps périscolaire de pause méridienne ☐ tout le temps périscolaire après la classe de l'après-midi ☐ le temps périscolaire du mercredi pause méridienne ☐ le temps périscolaire du mercredi après-midi ☐ l'articulation des NAP avec le reste du temps périscolaire ☐ l'articulation des NAP avec le temps scolaire ☐ l'articulation de tout le temps périscolaire et du temps scolaire ☒ articulation de tout le temps périscolaire, du temps scolaire, et du temps extrascolaire (vacances) ☒ Autre périmètre temporel : éventuellement samedi et week-end ainsi que des soirs	☐ tout le temps périscolaire de pause méridienne ☐ tout le temps périscolaire après la classe de l'après-midi ☐ le temps extrascolaire du mercredi matin ☐ le temps extrascolaire du mercredi pause méridienne ☐ le temps extrascolaire du mercredi après-midi ☐ l'articulation des NAP avec le reste du temps périscolaire ☐ l'articulation des NAP avec le temps scolaire ☐ l'articulation de tout le temps périscolaire et du temps scolaire ☐ l'articulation de tout le temps périscolaire, du temps scolaire, et du temps extrascolaire du mercredi ☐ l'articulation de tout le temps périscolaire, du temps scolaire, et du temps extrascolaire du samedi et des vacances ☐ Autre périmètre temporel : .....

Par rapport au précédent PEdT, y a-t-il des modifications du périmètre temporel de votre PEdT ?

☐ oui ☒ non

Si oui, quelles sont-elles ? et quelles en sont les raisons ?

III. Eléments de diagnostic

A. Données démographiques

Nombre d'habitants :

Communes	Superficie en km2	2012		2014		2018
		Nombre d'habitants	Densité	Nombre d'habitants	Densité	Nombre d'habitants
Brignemont	21,96	393	18,03	392	17,9	380
Cabanac-Séguenville	10,18	169	16,80	162	15,9	177
Cadours	10,58	1058	100,85	1088	102,8	1087
Caubiac	7,99	269	34,29	362	45,3	391
Cox	4,07	335	82,56	342	84	349
Drudas	11,17	182	16,92	208	18,6	209
Lagraulet St Nicolas	16,11	232	14,65	260	16,1	246
Laréole	8,88	138	15,65	168	18	166
Le Grès	8,13	328	41,08	418	51,4	434
Puysségur	5,44	119	21,88	140	25,7	143
Vignaux	4,04	120	30,20	123	30,40	141
TOTAL	**108,55**	**3343**	**392.91**	**3663**	**426.91**	**3723**

Source : Insee, RP2008, RP2012, RP2013

Après une forte hausse au début des années 2010, la population continue à augmenter légèrement avec une hausse de 1,63% entre 2014 et 2018. On peut noter une variation négative importante sur deux communes à l'ouest du territoire, Brignemont et Lagraulet St Nicolas.

Population par tranches d'âges :

	0/14 ans	15/29 ans	30/44 ans	45/59 ans	60/74 ans	75 et plus
Haute-Garonne	242370	292296	280824	265241	191863	107777
Brignemont	71	37	71	82	77	43
Cabanac-Séguenville	33	19	33	40	36	16
Cadours	212	141	213	191	151	169
Caubiac	101	57	109	78	25	19
Cox	76	40	73	75	51	34
Drudas	37	25	39	41	38	20
Lagraulet St Nicolas	51	25	52	62	39	18
Laréole	35	20	35	34	19	5
Le Grès	126	38	123	91	40	16
Puysségur	30	20	35	34	19	5
Vignaux	24	19	30	27	24	17
TOTAL	**796**	**441**	**813**	**755**	**519**	**362**

Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021

Les tranches d'âge les plus importantes dans le territoire sont les 30/44 ans et les 0/14 ans. La part le plus faible revient aux séniors.

Nombre de naissances

Nom de la commune	Nombre de naissances			
	2017	2018	2019	2020
Haute-Garonne	16024	15966	15870	15825
Brignemont	2	0	0	5
Cabanac Séguenville	2	2	2	3
Cadours	13	11	6	19
Caubiac	6	10	6	2
Cox	4	7	5	2
Drudas	3	3	1	4
Lagraulet	1	1	1	3
Laréole	1	1	1	2
Le Grès	10	7	2	4
Puysségur	0	0	2	1
Vignaux	3	1	3	5
Total SIVS	**45**	**43**	**29**	**50**

Source : CAF Haute-Garonne au 31 décembre 2020-2019-2018-2017

NS : donnée inférieure à 5

Après une forte baisse en 2019, le nombre de naissances sur le territoire en 2020 est en forte augmentation, contrairement au département qui connaît une baisse constante des naissances.

Nombre d'enfants âgés de 3 à 5ans :

Nom de la commune	Nombre d'enfants âgés de 3 à 5 ans révolus			
	2017	2018	2019	2020
Total Hauts-Tolosans	1242	1260	1256	1274
Haute-Garonne	43216	43458	43619	42547
Brignemont	14	9	11	7
Cabanac Séguenville	NS	NS	NS	NS
Cadours	39	39	34	42
Caubiac	13	12	16	19
Cox	7	7	9	14
Drudas	6	6	NS	5
Lagraulet	8	9	8	7
Laréole	6	8	6	5
Le Grès	19	20	18	27
Puysségur	7	7	8	6
Vignaux	NS	NS	NS	NS
Total SIVS	**119**	**117**	**110**	**132**

Source : CAF Haute-Garonne au 31 décembre 2020-2019-2018-2017

NS : donnée inférieure à 5

En 2020, le nombre d'enfants âgés de 3 à 5 ans est supérieur à celui de 2017 après deux ans de baisse consécutive.

Nombre d'enfants âgés de6 à 11 ans :

Nom de la commune	Nombre d'enfants âgés de 6 à 11 ans révolus			
	2017	2018	2019	2020
Total Hauts-Tolosans	2763	2819	2834	2856
Haute-Garonne	89415	91383	93025	93722
Brignemont	35	35	33	29
Cabanac Séguenville	12	13	13	9
Cadours	76	77	86	87
Caubiac	47	47	42	37
Cox	29	24	23	21
Drudas	12	13	12	12
Lagraulet	16	17	17	22
Laréole	13	12	10	9
Le Grès	51	44	42	41
Puysségur	15	13	10	10
Vignaux	10	9	6	NS
Total SIVS	**316**	**304**	**294**	**277**

Source : CAF Haute-Garonne au 31 décembre 2020-2019-2018-2017

NS : donnée inférieure à 5

Le nombre d'enfants âgés de 6 à 11 ans ne cesse de baisser depuis 2017.

Nombre d'enfants âgés de 12 à17 ans :

Nom de la commune	Nombre d'enfants âgés de 12 à 17 ans révolus			
	2017	2018	2019	2020
Total Hauts-Tolosans	2192	2270	2294	2354
Haute-Garonne	75644	77365	79577	81447
Brignemont	26	19	30	32
Cabanac Séguenville	13	13	13	14
Cadours	66	68	76	79
Caubiac	21	25	27	33
Cox	23	26	27	24
Drudas	9	6	6	5
Lagraulet	16	20	21	23
Laréole	17	15	8	14
Le Grès	30	35	32	36
Puysségur	9	10	8	6
Vignaux	NS	5	8	6
Total SIVS	**230**	**242**	**256**	**272**

Source : CAF Haute-Garonne au 31 décembre 2020-2019-2018-2017

NS : donnée inférieure à 5

Le nombre d'enfants âgés de 12 à 17 ans ne cesse d'augmenter depuis 2017 avec une augmentation de 6.25% entre 2019 et 2020 contre 2.34% pour le département de la Haute-Garonne et 2.15% pour la Communauté de Communes des Hauts-Tolosans.

Nombre d'enfants bénéficiaires de l'AEEH :

Enfants AEEH	Nb d'enfants bénéficiaires AEEH			
	2017	2018	2019	2020
BRIGNEMONT	NS	5	6	7
CABANAC SEGUENVILLE	NS	NS	NS	NS
CADOURS	13	14	23	25
CAUBIAC	6	6	6	7
COX	6	7	7	7
DRUDAS	6	5	NS	NS
LE GRES	NS	NS	NS	6
LAGRAULET SAINT NICOLAS	NS	NS	NS	NS
LAREOLE	NS	NS	NS	NS
PUYSSEGUR	NS	NS	NS	NS
VIGNAUX	NS	NS	NS	NS
TOTAL	31	37	42	52

Source : CAF Haute-Garonne au 31 décembre 2020-2019-2018-2017

NS : donnée inférieure à 5

Depuis 2017, on constate une augmentation importante (67,74%) du nombre d'enfants bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé.

Nombre de familles avec enfants :

Nom	2017	2018	2019	2020
HAUTE-GARONNE	141238	142841	145242	145400
HAUTS-TOLOSANS	4077	4104	4186	4294
BRIGNEMONT	40	35	38	36
CABANAC-SEGUENVILLE	16	16	17	21
CADOURS	118	124	128	132
CAUBIAC	52	52	58	56
COX	40	35	36	33
DRUDAS	21	20	17	14
LE GRES	59	63	62	68
LAGRAULET-ST-NICOLAS	25	24	23	31
LAREOLE	22	22	19	18
PUYSSEGUR	20	17	16	18
VIGNAUX	11	13	15	15
TOTAL	424	421	429	442

Source : CAF Haute-Garonne au 31 décembre 2020-2019-2018-2017

Après une baisse en 2018, le nombre de familles avec enfants ne cesse d'augmenter avec une augmentation de 3.03% entre 2019 et 2020. Ce taux est plus élevé que dans le département (0.10%) et dans la Communauté de Communes des Hauts-Tolosans (2.58%)

B. Données sociologiques

Nom	Agriculteurs Exploitants	Artisans /Commerçants / Chefs d' entreprise	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Sans activités
BRIGNEMONT	25	15	20	35	40	35	116	30
CABANAC-SEGUENVILLE	14	18	9	18	18	9	32	14
CADOURS	5	50	50	130	130	100	295	105
CAUBIAC	25	15	30	75	45	30	30	20
COX	10	15	10	25	55	25	74	50
DRUDAS	0	5	21	27	43	16	48	5
LE GRES	10	10	30	85	40	40	45	35
LAGRAULET-ST-NICOLAS	20	20	20	45	10	10	45	35
LAREOLE	0	5	5	5	21	32	42	21
PUYSSEGUR	0	10	15	26	20	10	15	15
VIGNAUX	0	9	5	36	9	9	18	18
TOTAL	109	172	215	507	431	316	760	348

Source : ville-data.com, 2016

C. Les différentes structures

Le territoire du SIVS du Pays de Cadours compte quatre pôles scolaires dont deux sur la commune de Cadours, un à Cox et un à Brignemont). Les écoles de Cox et de Brignemont forment un RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal). Les 400 enfants scolarisés sont répartis en 16 classes, 5 classes de maternelles et 11 classes d'élémentaires.

Le collège accueille 639 élèves répartis en 23 classes dont le secteur de recrutement englobe 24 communes sur les 29 de la Communauté de Communes des Hauts Tolosans.

Le centre de loisirs est situé dans les locaux de l'ancien collège de Cadours et accueille 80 enfants environ les mercredis, 100 enfants les vacances. Depuis 2019, le territoire bénéficie d'une structure jeunesse ouverte les mardi et jeudi de 17h à 19h, le mercredi après-midi, certains week-ends et les vacances scolaires.

Au niveau de la petite enfance, le territoire compte une crèche parentale « nids d'anges », un RAM et un LAEP sur la commune de Cadours. Il y a aussi une structure multi-accueil multilingue « La tour de Babille » sur la commune de Le Grès. Il faut noter que la compétence petite enfance appartient à la Communauté de Communes des Hauts Tolosans.

Sans compter les équipements des écoles, plusieurs infrastructures présentes sur la commune de Cadours permettent la pratique de différents sports.

Il s'agit entre autres de terrains de football, d'un terrain de tennis extérieur, d'un gymnase, de boulodromes, d'une halle couverte, d'une salle de danses.

Depuis le mois de mai 2017, un terrain multisports de type « City Park » est venu compléter les installations sportives déjà présentes sur la commune de Cadours.

Cet équipement est un terrain public, en libre accès. Il permet la pratique de plusieurs sports (football, handball, basket-ball, volley-ball, tennis, ...). Il est adapté à tous les niveaux d'apprentissage et est accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Il vise à être un lieu de rencontres, d'échanges et de partages autour des valeurs positives véhiculées par le sport.

Ce City Park se situe au stade municipal, à la place de l'ancien terrain de tennis. Cette localisation est apparue la mieux adaptée pour ce projet, car située au milieu des installations sportives existantes, à proximité du collège. Une aire de fitness en accès libre a été aménagée et complète cette installation.

Le gymnase actuel a été réalisé par la Communauté de Communes des Coteaux de Cadours en 2013.

Il possède une salle multisports permettant la pratique du tennis, du volley-ball, du badminton, du basket-ball, du handball.

Il inclut également un dojo très apprécié pour la pratique des arts martiaux (judo, karaté, ...).

Le gymnase est à la fois utilisé par les collégiens et par de nombreux clubs sportifs du canton. Les enfants du centre de loisirs bénéficient aussi de cette installation comme le gymnase, la halle couverte, le terrain de football et les boulodromes.

On trouve aussi sur le territoire un terrain de rugby sur la commune de Brignemont et un City Park sur la commune de Le Grès.

D. Synthèse de l'état des lieux

Un travail de bilan et un travail de réflexion auprès des différents acteurs éducatifs du territoire du SIVS ont été mené dès le mois de mars 2022.

Ce travail s'est organisé en plusieurs temps et situations de travail : L'évaluation a été organisée avec différents outils qui ont permis de rassembler tous les acteurs éducatifs du territoire.

1) Le COPIL

Réuni au mois de mars, le comité de pilotage a rassemblé les acteurs institutionnels, président du SIVS, conseillère technique de la CAF, l'Inspecteur de l'Education Nationale, les techniciennes enfance/jeunesse et le directeur de développement départemental de l'association d'éducation populaire des Francas de Haute-Garonne.

Lors de la réunion d'informations, une présentation de la démarche et le calendrier de mise en œuvre ont été évoqués. Il s'agit :

- De réaliser un bilan territorial du précédent PEdT au niveau de chaque acteur éducatif ainsi qu'un diagnostic du territoire. Ainsi des enquêtes auprès des familles, des enfants et des jeunes ont été imaginées mais aussi des temps de rencontres et d'échanges.
- D'analyser et de croiser la collecte des données et les avis de chacun afin de définir de nouveaux objectifs et de nouvelles préconisations.
- D'écrire le PEdT

Un état des lieux des différents services a été présenté. L'IEN souligne que les projets d'école sont en cours d'écriture et la conseillère technique de la CAF évoque la Convention Territoriale Globale.

2) L'enquête des Hauts Tolosans

Le contrat enfance jeunesse (CEJ) entre la Caf, les communes membres de la Communauté de Communes des Hauts Tolosans et la CCHT est arrivé à terme au 31 décembre 2021. Le territoire des Hauts Tolosans est engagé dans une démarche de co-construction de son projet social en partenariat avec la Caf de la Haute Garonne et l'ensemble des acteurs du territoire (Communauté de communes, communes, habitants...).

Ainsi, la méthodologie et les outils déployés pour la CTG vont pouvoir alimenter le renouvellement du PEdT même si le calendrier de mise en œuvre est légèrement différent. Le SIVS du Pays de Cadours a pu s'associer à la démarche confiée au cabinet Elan, notamment au niveau de l'enquête adressée à tous les habitants. Dans le cadre de cette enquête soumise à toutes les collectivités et les EPCI, le SIVS a pu émettre des observations et ajouter des questions. Les données issues du diagnostic pour la CTG seront croisées avec celles issues des outils élaborés pour la réécriture du PEdT afin de déterminer les priorités et les actions qui seront mises en œuvre à l'échelle du territoire du SIVS.

Du 04 mars au 04 avril, 164 familles ont répondu à l'enquête afin de recueillir leurs avis sur les services du territoire en matière de petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, handicap, cadre de vie. Cette enquête vise à mieux comprendre les besoins et attentes des habitants afin d'engager une réflexion sur l'offre de services du territoire et d'identifier dans quelle mesure la collectivité peut y répondre.

3) Les rencontres de la communauté éducative

Fin avril, le SIVS a proposé deux temps d'échanges à destination des acteurs éducatifs du territoire. A cette fin, ont été conviés les parents, les associations, les agents, le corps enseignants, les directeurs d'école, la principale du collège, les élus. 38 personnes ont participé à ces rencontres.

L'objectif de ces réunions est d'évaluer les axes et les objectifs du PEdT précédent et d'émettre des propositions d'actions. L'outil utilisé appartient au principe du 3C. Les participants étaient divisés en quatre groupes constitués des différents acteurs éducatifs. Chaque groupe, à tour de rôle, devait réfléchir et émettre des idées sur les quatre axes identifiés en 2018 et identifier ce qui pourrait être :

- Conserver : qu'est-ce qui fonctionne bien que l'on aimerait garder
- Cesser / Changer : qu'est-ce qui fonctionne moins bien aujourd'hui et qui devrait être arrêté ou revu
- Créer : qu'est-ce qui pourrait être mis en place

4) Les enquêtes auprès des enfants et des jeunes

Parce que la parole des enfants et des jeunes nous semble pertinente, une enquête leur a été adressée.

- Les enfants fréquentant les ALAE des 4 écoles élémentaires du territoire ont été interrogés sur leurs conditions de vie autour de 4 thématiques : leur rythme de vie ; les activités et les animations proposées sur les structures d'animation ; la qualité des espaces d'accueil ; les relations entre enfants. Un dispositif permettant de recueillir les expressions des enfants a été mis en place : la réponse donnée avec un bouchon de couleur permettait d'identifier le niveau de satisfaction. Avec le bleu, c'est génial, avec le blanc, c'est moyen et avec le rouge ce n'est pas bien. 308 enfants ont participé à cette évaluation.
- De plus pendant les vacances de printemps, les animateurs ont demandé aux enfants de dessiner le centre de loisirs idéal
- Au niveau des jeunes, une enquête envoyée par mail portait sur trois axes. Tout d'abord, les premières questions portaient sur la connaissance des jeunes, ensuite sur l'espace jeunes et enfin sur l'atelier jeux de société au collège. 32 jeunes de 11 à 17 ans ont répondu au questionnaire.

5) Les réflexions des élus

Le 25 mai, le conseil syndical du SIVS composé de quatorze élus a participé à un temps d'échanges et de réflexion autour de trois thèmes :

- Construire un environnement éducatif - Quel accueil pour les enfants et les familles ?
- Permettre aux jeunes de trouver leur place.
- Construire une communication pertinente.
-

E. Évaluation du plan mercredi

Le décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018, modifiant les définitions et les règles applicables aux accueils de loisirs, a facilité l'organisation d'activités dans le cadre d'un accueil de loisirs périscolaire en permettant :

- Une clarification du périmètre des accueils :
  - Périscolaire : les accueils organisés les jours d'école ainsi que le mercredi même sans école.
  - Extrascolaire : les accueils organisés pendant les vacances scolaires ainsi que le samedi sans école et le dimanche.
- Un assouplissement des taux d'encadrement : les taux d'encadrement sont aménagés pour tenir compte de la durée de fonctionnement de l'accueil et la prise en compte des intervenants ponctuels dans le calcul de ces taux est désormais possible le mercredi sans école pour les accueils de loisirs périscolaires organisés dans le cadre d'un PEdT.

Pour conclure un Plan mercredi, la collectivité doit remplir trois conditions cumulatives :

- Organiser un accueil de loisirs périscolaire défini à l'article R.227-1 du code de l'action sociale et des familles dont les activités du mercredi respectent la charte qualité du Plan mercredi.
- S'engager à respecter la charte qualité plan mercredi. Cet engagement doit être formalisé par la collectivité avec les services de l'Etat et la caisse d'allocations familiales par une convention spécifique. L'organisation de l'accueil peut être confiée par la collectivité à un autre organisateur comme une association.
- Conclure un projet éducatif territorial (PEdT) intégrant le mercredi afin de maintenir une cohérence éducative des activités périscolaires organisées dans les conditions de l'article R .551-13 du code de l'éducation.

Plus d'informations sur le plan mercredi : http ://planmercredi.education.gouv.fr/

1) Porteurs du projet

RESPONSABLE DU PLAN MERCREDI 2018-2022[1]	
Collectivité porteuse du plan mercredi (Commune ou EPCI)	SIVS du Pays de Cadours
Nom Prénom	LAFFONT Didier
Fonction	Président
Adresse postale	2 rue Dastarat 31480 Cadours
Téléphone	05 61 85 85 20
Adresse électronique individuelle	cadours.scolaire@mairie-cadours.fr

2) Organisation et moyens mis en œuvre dans le Plan mercredi 2018-2022

Liste des accueils de loisirs concernés par le Plan mercredi 2018-2022

Accueils de loisirs maternels	
Accueils de loisirs élémentaires	
Accueils de loisirs mixtes	ALSH de Cadours

Période d'ouverture des accueils de loisirs sur le temps périscolaire du mercredi (cochez la bonne case)

Mercredi matin	Mercredi après-midi	Mercredi journée
	X	

Nombre de places ouvertes au sein des accueils le mercredi en 2018-2022

Enfants de moins de 6 ans (total par commune)	40
Enfants de plus de 6 ans (total par commune)	50

[1] Si le plan mercredi a été signé après 2018, veuillez préciser la date exacte de signature

Partenaires impliqués dans le Plan mercredi 2018-2022

Atsem, bibliothécaire, agents techniques, associations, parents, intervenants extérieurs, AESH

Types de locaux utilisés lors des activités mises en place dans le cadre du Plan mercredi (salle de classe, bibliothèque, salle informatique...) en 2018-2022 ?

Plateau sportif, cour de l'école, salle des tapis

Avez-vous bénéficié de la bonification de la Pso Alsh (prestation de service ordinaire accueil de loisirs sans hébergement) portant le financement de la Caf de 0,46€ de l'heure par enfant à 1€ de l'heure par enfant ?

☒ oui ☐ non

Votre collectivité a-t-elle bénéficié des aides de la Caf mises en œuvre dans le cadre du plan de relance en 2020 ?

- L'aide nationale à l'investissement en accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)

☐ oui ☒ non

- Majoration de la bonification Plan mercredi dans les territoires prioritaires

☐ oui ☒non

- L'aide à l'ingénierie pour soutenir les collectivités dans la signature de nouveaux Plan mercredi

☐ oui ☒ non

Votre collectivité a-t-elle bénéficié des aides apportées par les appels à projet Plan mercredi en 2019 et 2021 ?

☐ oui ☒ non

3) Activités mises en œuvre en 2018-2022 répondant aux 4 axes la charte qualité Plan mercredi

Rappel :

Pour les élèves de l'école maternelle, le Plan mercredi doit préserver le temps calme dont ils ont besoin ;

Une attention particulière est portée à l'accueil des enfants en situation de handicap.

Axes de la charte qualité Plan mercredi	Activités et projets mis en œuvre entre 2018 et 2022	Intervenants	Effets attendus	Effets constatés
Axe 1 – Développement de la complémentarité éducative Lien vers la fiche conseil	Projet partenarial avec l'école élémentaire de Cadours : participation au projet éco école pour la réduction des déchets Participation aux marchés de Noël en partenariat avec l'école primaire de Cox et l'association des parents d'élèves du RPI Brignemont/Cox (fabrication d'objets) au bénéfice de la coopérative scolaire Mise en place d'ateliers sur le thème des déchets, proposés aux enfants	Animatrice prévention déchets de la Communauté de Communes des hauts Tolosans Atsem et animateurs des temps périscolaires des lundis, mardis, jeudis et vendredis	Permettre aux enfants de comprendre le monde qui les entoure et d'y agir dessus. Favoriser le vivre ensemble, la coopération. Permettre à chaque enfant de trouver sa place dans le groupe. Encourager la participation des enfants à des projets collectifs.	Sensibilisation des enfants aux problématiques environnementales Meilleure prise en compte des rythmes de vie des enfants (repas, repos, activités) Harmonisation des temps de vie et des transitions
Axe 2 – Inclusion et accessibilité de tous les publics Lien vers la fiche conseil	Organisation et renforcement des équipes d'animation. Mise en place d'action de formation sur l'accueil inclusif	AESH, ATSEM Siam SDJES CNFPT	Intégrer et structurer l'accueil inclusif dans les projets pédagogiques et d'animation	Meilleure prise en compte des enfants à besoins spécifiques Equipe plus à l'aise dans la prise en compte des enfants en situation de handicap
Axe 3 – Inscription du projet sur le territoire, développement de partenariats Lien vers la fiche conseil	Participation à des projets du territoire : -épouvantails pour le dispositif de fermes en fermes -cartes de vœux pour la commune de Cadours Rencontres avec la maison de retraite de Cadours et	Bibliothécaire Maison de retraite de Cadours Radio de la Save Civam (centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural)	Permettre aux enfants de mieux connaitre les ressources de leur territoire de vie Favoriser la connaissance mutuelle entre acteurs éducatifs du territoire	Implication des enfants dans les projets Ouverture sur des infrastructures du territoire

	organisation d'une chorale en fin d'année scolaire -création d'objets pour la fête de l'ail Activité conte à la médiathèque Réalisation d'une émission à la radio locale			
Axe 4 – Développement d'activités éducative de qualité Lien vers la fiche conseil	Activités avec des objets de récupération Fabrication d'un composteur Création de jardinières Création d'un potager Création d'un poulailler partagé	Parents, Agents des espaces verts Agriculteur	Favoriser la construction de compétences chez les enfants Rendre les enfants acteurs au sein de leur territoire de vie	Découverte et appropriation de techniques par les enfants. Sensibilisation des enfants à une démarche de protection de l'environnement

IV.Objectifs du PEdT 2022/2025

A. Enjeux et axes prioritaires

En synthèse aujourd'hui le territoire du SIVS est caractérisé par sa démographie qui reste modeste avec une croissance modérée : 3723 habitants à ce jour. Sur ce territoire, la démographie reste fragile, les enjeux d'attractivité et de qualité des services sont cruciaux. Le SIVS est particulièrement attaché à l'accueil des enfants et à la prise en compte des besoins des familles. En effet, depuis 2018, l'Entente de Cadours, puis le SIVS du Pays de Cadours mène un travail d'amélioration et de valorisation de ses services enfance. Formation du personnel (continue et qualifiante), réécriture des projets pédagogiques, amélioration des bâtiments, des espaces...tout a été pensé de manière à proposer un service de qualité sur l'ensemble du territoire. Ainsi en 2019, l'espace jeunes a été créé, et en 2021 toutes les écoles bénéficient d'ALAE.

Le SIVS est un territoire qui attire les jeunes ménages avec enfants, les familles ne cessent d'augmenter depuis 2019. C'est un territoire caractérisé par un réel équilibre en termes de mixité sociale et par son caractère rural à taille humaine.

Au-delà de la problématique des trajets domicile travail principalement vers Toulouse métropole les familles ne sont pas moins mobilisées pour bénéficier d'offres de services de qualité et leur permettre de concilier vie professionnelle, sociale et familiale.

B. Actions envisagées

Les différents temps d'échanges, les différentes enquêtes ont permis de faire la synthèse de tous les travaux engagés et d'identifier des pistes de travail partagées. Ainsi, ce nouveau PEDT est la continuité du PEdT précédent et il s'agit de consolider et de faire évoluer les quatre axes qui sont :

- Axe 1 : construire un environnement de qualité : il s'agit de continuer à bâtir et à consolider une continuité éducative dans le temps et dans les espaces pour tous les enfants accueillis
- Axe 2 : développer les partenariats éducatifs ; : il s'agit de connaître et de reconnaître tous les acteurs de la communauté éducative et de favoriser l'implication des parents
- Axe 3 : promouvoir la citoyenneté et le respect mutuel : Il s'agit d'amener l'enfant à être acteur, porteur de valeurs pour devenir le citoyen de demain
- Axe 4 : ouvrir le chantier sur la jeunesse : il s'agit d'encourager et de promouvoir la place des jeunes pour leur épanouissement et leur autonomie

<u>Le nouveau PEdT :</u>

- Affirme la volonté de consolider la posture des animateurs et de poursuivre le travail d'aménagement des locaux et des espaces extérieurs
- Souhaite mieux prendre en compte la parole de l'enfant et du jeune et la place des enfants à besoins spécifiques
- Renforce la continuité éducative en développant le partenariat entre l'école et les accueils de loisirs. Les relations aux parents sont à mieux structurer et à optimiser
- Souhaite valoriser la place des jeunes et des enfants au travers d'instances et d'espaces de participation et d'engagement citoyen
- Souhaite améliorer la mobilité des jeunes

Tous ces engagements nécessitent une amélioration et un renforcement des outils de communication à tous les niveaux. Il s'agit de créer un document clair et succinct pour le PEdT comme de mettre en place des moyens pour faire connaître et valoriser les projets mis en place en passant par la création d'adresse mail pour chaque structure.

Les programmes scolaires, de 6 à 16 ans, s'appuient sur le socle commun de connaissances et de compétences et de culture. Ce socle est adapté à l'éducation formelle (école, etc.), mais également à l'éducation non-formelle (accueils périscolaires, accueils de loisirs périscolaires ou extrascolaires, associations d'éducation populaire, associations socioculturelles, artistiques, sportives, etc.). On retrouve les domaines du socle commun dans les axes prioritaires.

LES CINQ DOMAINES DU SOCLE COMMUN

CODE DE L'EDUCATION

« Art. D. 122 1. Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture prévu à l'article L. 122-1-1 est composé de cinq domaines de formation qui définissent les grands enjeux de formation durant la scolarité obligatoire :

- 1° les langages pour penser et communiquer : ce domaine vise l'apprentissage de la langue française, des langues étrangères et, le cas échéant, régionales, des langages scientifiques, des langages informatiques et des médias ainsi que des langages des arts et du corps ;
- 2° les méthodes et outils pour apprendre : ce domaine vise un enseignement explicite des moyens d'accès à l'information et à la documentation, des outils numériques, de la conduite de projets individuels et collectifs ainsi que de l'organisation des apprentissages ;
- 3° la formation de la personne et du citoyen : ce domaine vise un apprentissage de la vie en société, de l'action collective et de la citoyenneté, par une formation morale et civique respectueuse des choix personnels et des responsabilités individuelles ;
- 4° les systèmes naturels et les systèmes techniques : ce domaine est centré sur l'approche scientifique et technique de la Terre et de l'Univers ; il vise à développer la curiosité, le sens de l'observation, la capacité à résoudre des problèmes ;
- 5° les représentations du monde et l'activité humaine : ce domaine est consacré à la compréhension des sociétés dans le temps et dans l'espace, à l'interprétation de leurs productions culturelles et à la connaissance du monde social contemporain. »

On retrouve les domaines du socle commun dans les axes prioritaires.

Dans l'axe1 : sont concernés le domaine 1avec le langage pour penser et communiquer et le domaine 2 avec les méthodes et outils pour apprendre

Dans l'axe 2 : sont concernés le domaine 2 avec la conduite de projets et le domaine 5 avec la connaissance du monde social.

Dans l'axe 3 : le domaine 2 avec la conduite de projets et le domaine 3 avec la formation de la personne et du citoyen sont concernés

Dans l'axe 4 : le domaine 2 avec la conduite de projets, le domaine 3 avec l'apprentissage de la vie en collectivité et le domaine 5 avec la connaissance du monde social sont concernés.

Axes politiques prioritaires	Constats en 2022	Objectifs Opérationnels	Mise en œuvre	Effets prévus en 2025
Construire un environnement éducatif de qualité	Espaces trop bruyants. Des animateurs pas assez formés. Pas assez de matériel et de structures de jeux de cour. Manque d'ombre au centre de loisirs. Locaux pas adaptés. Certains enfants disent être fatigués et stressés.	**1**- favoriser la construction des compétences des équipes **2**- aménager des espaces d'accueil adapté **3**- encourager la transversalité des projets sur tous les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires **4**- favoriser les transitions entre les différents temps de la vie des enfants **5**- renforcer l'accueil des enfants à besoins spécifiques	. Former les animateurs et développer leurs compétences et postures . Améliorer les locaux et les espaces . Créer un centre de loisirs en dur . Développer les structures de jeux de cour . Harmoniser les règles de vie entre l'école et le périscolaire	Temps de cantine moins bruyants Agents formés et qualifiés Diversité des jeux et matériels Moins de fatigue de fin de semaine et de fin de période scolaire Projets réalisés sur des thématiques communes temps scolaire et temps périscolaire Amélioration des locaux et espaces

Axes politiques prioritaires	Constats en 2022	Objectifs opérationnels	Mise en œuvre	Effets prévus en 2025
Consolider les partenariats éducatifs	Améliorer les liens entre les acteurs. Les parents souhaitent être mobilisés dans la politique éducative. Besoin de renforcer la communication entre acteurs éducatifs.	**1**-favoriser la connaissance mutuelle entre les différents acteurs éducatifs du territoire. **2**- animer des espaces de concertation et de construction d'une culture éducative commune. **3**- encourager le partage d'enjeux éducatifs transversaux.	· Susciter des projets venant des acteurs parents, enseignants · Organiser des temps de concertation, d'échanges, de partage, de débats · Conforter les passerelles qui existent déjà · Développer la participation des parents dans les projets collectifs · Améliorer les outils de communication · Mettre en place un mail personnalisé à chaque structure · Présenter le personnel lors des réunions de rentrée	· Mise en place de groupes de travail thématiques dans le cadre du pilotage du PEDT · Développer une meilleure cohérence animateurs/enseignants/parents · Soutien des initiatives parentales et associatives · Fréquentation des parents dans sur les situations de mobilisations proposées · Investissement des agents dans les projets d'école, animations exceptionnelles (semaine banalisée, kermesse, sorties, classes de découverte) · Formation conjointe animateur et enseignants · Réalisation de projets mis en place par l'ensemble de la communauté éducative · Meilleure prise en compte de l'enfant

Axes politiques prioritaires	Constats en 2022	Objectifs opérationnels	Mise en œuvre	Effets prévus en 2025
Promouvoir la citoyenneté, et le respect mutuel	Certains enfants ne vivent pas bien leur journée Certains enfants ne comprennent pas les règles posées par les adultes Des enfants parfois agressifs, en tension	**1**-développer les modalités de participation des enfants sur les différentes échelles du territoire **2**-favoriser la construction d'un cadre d'accueil global sécurisant	· Former les animateurs · Impliquer les enfants dans des projets, organisations, dans les usages des règles de vie. · Proposer des activités ou des animations pour l'ouverture culturelle, sportive et sociale · Proposer des animations pour éveiller l'esprit critique, les capacités d'écoute et de dialogue et la coopération · Mettre en place une commission ou un conseil d'enfants auprès des instances du SIVS	· Baisse de conflits entre enfants · Baisse des contestations par les enfants · Implication dans des projets de la vie locale · Agents formés et qualifiés sur les compétences sociales · Formation des agents dans des domaines comme l'accompagnement de projets, les jeux coopératifs, les enfants à besoins spécifiques

Axes politiques prioritaires	Constats en 2022	Objectifs opérationnels	Mise en œuvre	Effets prévus en 2025
Structurer l'offre éducative en direction des jeunesses	Un attrait pour les ateliers jeux de société au collège Les jeunes du territoire sont confrontés à des problèmes de mobilité Ouverture culturelle et sportive limitées	**1**-favoriser l'implication des jeunes sur leur territoire de vie **2**-accompagner la mobilité des jeunes **3**-renforcer la cohérence de l'offre éducative en direction des jeunes **4**-Encourager l'ouverture au monde des jeunes du territoire	· Créer un CLAS CM2/ 6ème · Créer un CLAC · Mettre en place une journée des jeunes engagés dans la vie associative · Permettre la possibilité de stage entre les associations et le collège · Soutenir l'accès aux stages de découverte de 3ème · Mettre en place une commission ou un conseil de jeunes auprès des instances du SIVS · Améliorer les outils de communication	· Valorisation des progrès des jeunes concernés · Création de contrats jobs d'été de vacances pour les plus de 16 ans sur le centre de loisirs · Valorisation d'un réseau de structures d'accueil de stagiaires · Hausse de la fréquentation de jeunes sur la structure dédiée · Des chantiers sur plus de communes du SIVS

C. Lien avec les projets d'école :

Avez-vous eu connaissance du ou des projets d'école?

☒ oui ☐ non ☐ ne sait pas

Si non, pour quelles raisons ?

Existe-t-il des articulations entre le projet d'école et le PEdT ?

☐ oui, tout à fait ☒ plutôt oui ☐ plutôt non ☐ non, pas du tout

Si oui, quelles sont-elles ?

Pour le projet d'école de l'école élémentaire de Cadours, un axe mentionne la construction d'une posture d'élève citoyen avec une action qui préconise une participation des animateurs sur des actions éducatives permettant ainsi un renforcement du cadre des temps scolaires et périscolaires.

Pour le projet d'école de l'école élémentaire de Brignemont, un axe évoque la citoyenneté avec des actions autour du vivre ensemble.

Pour le projet d'école de l'école primaire de Cox, un axe évoque la citoyenneté autour de l'élaboration de projets partagés.

Pour le projet d'école de l'école maternelle de Cadours, un axe évoque le fait de s'approprier les espaces avec des actions autour du vivre ensemble.

Existe-t-il des articulations entre le projet d'école et les projets pédagogiques des accueils de loisirs périscolaires (ALAE) ?

☐ oui, tout à fait ☒ plutôt oui ☐ plutôt non ☐ non, pas du tout

Si oui, quelles sont-elles ?

Les articulations se retrouvent au niveau des trois axes

- La qualité de l'accueil, des relations et des échanges entre les enfants, les parents et les animateurs
- L'engagement et l'initiative des enfants
- L'épanouissement de l'enfant dans la structure et dans son territoire

Existe-t-il des articulations entre le projet d'école et les projets/parcours/activités périscolaires NAP (hors ALAE) ?

☐ oui, tout à fait ☐ plutôt oui ☒ plutôt non ☐ non, pas du tout

Si oui, quelles sont-elles ?

Le choix d'organisation des APC a-t-il fait l'objet d'une concertation entre les acteurs éducatifs ?

☐ oui, tout à fait ☒ plutôt oui ☐ plutôt non ☐ non, pas du tout

Si non, pour quelles raisons ?

D. (Option) Mise en œuvre d'un Plan mercredi en 2022-2025

Si vous souhaitez mettre en œuvre un Plan mercredi en 2022-2025 et ainsi bénéficier du label « Plan mercredi », veuillez remplir les informations suivantes.

Plus d'informations : http://planmercredi.education.gouv.fr/

1) Porteurs du projet

RESPONSABLE DU PLAN MERCREDI 2022-2025	
Collectivité porteuse du plan mercredi (Commune ou EPCI)	SIVS du Pays de Cadours
Nom Prénom	LAFFONT Didier
Fonction	Président
Adresse postale	Mairie 2 rue Dastarat
Téléphone	05 61 85 85 20
Adresse électronique individuelle	cadours.scolaire@mairie-cadours.fr

Si EPCI, préciser le nom des différentes communes concernées par le Plan mercredi 2022-2025 :

Communes avec écoles :	**Communes sans école :**
CADOURS	CABANAC- SEGUENVILLE
COX	CAUBIAC
BRIGNEMONT	DRUDAS
	LAGRAULET ST- NICOLAS
	LAREOLE
	LE GRES
	PUYSSEGUR
	VIGNAUX

(si le nombre de lignes est insuffisant, insérer des lignes ou joindre en annexe une liste des communes avec écoles, et des communes sans école)

2) Organisation du Plan mercredi 2022-2025

Liste des accueils de loisirs concernés par le Plan mercredi 2022-2025

Accueils de loisirs maternels	
Accueils de loisirs élémentaires	
Accueils de loisirs mixtes	ALSH de Cadours

Période d'ouverture des accueils de loisirs sur le temps périscolaire du mercredi (cochez la bonne case)

Mercredi matin	Mercredi après-midi	Mercredi journée
	X	

Nombre de places ouvertes le mercredi dans les accueils de loisirs en 2022

Enfants de moins de 6 ans (total par commune)	40
Enfants de plus de 6 ans (total par commune)	50

Partenaires impliqués dans le Plan mercredi 2022-2025

Atsem, bibliothécaire, associations, parents, intervenants extérieurs, AESH

Types de locaux utilisés lors des activités mises en place dans le cadre du Plan mercredi (salle de classe, bibliothèque, salle informatique...) en 2022-2025 ?

Cour des écoles, plateau sportif, salle des tapis,

3) Projets mis en œuvre en 2022-2025 répondant aux 4 axes la charte qualité Plan mercredi

<u>Rappel :</u>

Pour les élèves de l'école maternelle, le Plan mercredi doit préserver le temps calme dont ils ont besoin ;

Une attention particulière est portée à l'accueil des enfants en situation de handicap.

Axes de la charte qualité Plan mercredi	Activités et projets mis en œuvre en 2022-2025	Intervenants	Effets attendus *(Indicateurs d'évaluation)*
Axe 1 – Développement de la complémentarité éducative Lien vers la fiche conseil	Projet partenarial avec les différentes écoles Participation aux marchés de Noël et marché des créateurs en partenariat avec les écoles et l'association des parents d'élèves du RPI Cox/Brignemont Projet partenarial avec les fêtes de fin d'année dans les écoles Temps de rencontres avec le corps enseignant Formation parents/animateurs pour des habilitations (piscine, vélo) Formation animateur/corps enseignant Mise en place de conseils d'enfants Mise en place de temps d'échanges ou de débats	Atsem, animateurs des ALAE Enseignants et directeurs des écoles Mouvement d'éducation populaire : les Francas	Favoriser le vivre ensemble Harmoniser les règles de vie et les transitions entre les différents temps scolaires, périscolaires et extrascolaire Encourager la participation des enfants dans des projets collectifs Permettre à chaque enfant d'acquérir des compétences psychosociales
Axe 2 – Inclusion et accessibilité de tous les publics Lien vers la fiche conseil	Organisation et renforcement des équipes d'animation. Mise en place d'action de formation sur l'accueil inclusif Mise en place d'ateliers autour de la confiance et de la relaxation, des émotions et de la confiance en soi	AESH, ATSEM Siam SDJES CNFPT Sophrologue	Meilleure prise en compte des enfants à besoins spécifiques Equipe plus à l'aise dans la prise en compte des enfants en situation de handicap Permettre à chaque enfant de vivre sa journée harmonieusement
Axe 3 – Inscription du projet sur le territoire, développement de partenariats Lien vers la fiche conseil	Participation à des projets du territoire Rencontres intergénérationnelles Découverte du patrimoine et des structures du territoire	Bibliothécaire Pompiers Crèche Maison de retraite Elus Civam Associations	Permettre aux enfants de mieux connaitre les ressources de leur territoire de vie Favoriser la connaissance mutuelle entre acteurs éducatifs du territoire Impliquer les enfants dans des projets
Axe 4 – Développement d'activités éducative de qualité Lien vers la fiche conseil	Mise en place d'activités de différentes formes et de découverte	Associations sportives et culturelles Intervenant en musique Intervenant en arts plastiques	Permettre une ouverture culturelle Sensibilisation à des techniques Développer la créativité

V. Gouvernance

A. Le comité de pilotage du PEdT

Au regard de votre précédent PEdT, avez-vous des idées/propositions pour rendre la gouvernance de votre PEdT 2022-2025 plus efficiente ?

☒ oui ☐ non

Si oui, quelles sont-elles ?

Le comité de pilotage est constitué des partenaires institutionnels signataires du PEdT : collectivité, CAF, IEN, SDJES. Il est l'instance de validation des actions menées et se réunit une fois par an.

Deux nouvelles instances sont créées :

- Le comité technique : il est composé des élus du SIVS, des techniciens enfance jeunesse, du représentant des Francas. Il valide les actions, dirige les instances de concertation et fixe les modalités d'évaluation. Il se réunit deux fois par an.
- Le comité de suivi : il est composé des différents acteurs de la communauté éducative (élus, agents, parents, associations, corps enseignant et représentant du collège). Il encourage la politique éducative globale du SIVS. Son rôle est double : tout d'abord, il informe les acteurs éducatifs sur la mise en place du PEdT et ensuite il rend compte aux instances de ce qui a été fait. Son avis est consultatif et il se réunit deux fois par an pour partager les points d'étape.

Quels seront les membres de droit du comité de pilotage ?

☒ Président du SIVS

☐ Autres élus

☐ DGS ou DGA

☐ Secrétaire de mairie

☐ Parents

☐ Enfants et jeunes

☐ Directeur d'école

☐ Enseignants

☐ Directeur ALAE

☐ Animateurs ALAE

☐ Responsable de garderie

☐ ATSEM

☐ Personnels de restauration

☐ Personnels d'entretien

☐ Directeur de l'ALSH

☐ Animateurs ALSH

☐ Responsable petite enfance (Crèche, relais assistantes maternelles, etc.)

☐ Principal du collège

☐ Professeurs du collège ou CPE

☐ Proviseur du lycée

☐ Professeurs du lycée ou CPE

☐ Elu en charge des affaires scolaires et périscolaires

☐ Responsable de l'espace jeunes

☐ Educateurs Spécialisés

☐ Coordonnateur du CLAS

☐ Intervenants du CLAS

☐ Coordonnateur de réussite éducative

☐ Associations sportives

☐ Associations socioculturelles

☐ Club des aînés (ou équivalent)

☐ Autres associations

☐ Intervenants ponctuels (en périscolaire ou extrascolaire) rémunérés hors associations

☐ Intervenants ponctuels (en périscolaire ou extrascolaire) bénévoles à titre individuel

☐ CCAS

☐ Centre social

☐ Responsable services techniques

☐ Responsable de bibliothèque ou médiathèque

☐ Médiateur

☐ Police municipale

☒ CAF de Haute-Garonne

☒ SDJES de Haute-Garonne (ex DDCS)

☒ Inspecteur de circonscription de l'Education Nationale

☐ Délégué Départemental de l'Education Nationale

☐ autres :

Combien de fois se réunira le comité de pilotage, de façon formelle ?

☒ une fois par an

☐ deux fois par an

☐ trois fois par an

☐ une fois en trois ans

☐ deux fois en trois ans

☐autres : .....

Qui déterminera l'ordre du jour du comité de pilotage ? (cochez une case, ou plusieurs cases si décision collective)

☐Président du SIVS

☐ Elu en charge des affaires scolaires et périscolaires

☐ Autres élus

☐ DGS ou DGA

☒ Technicien qui coordonne le PEdT

☐ Directeur de l'école

☐ Directeur de l'ALAE

☐ Parents d'élèves

☐ Responsable garderie

☐ Secrétaire de Mairie

☐ autres : .....

Qui prendra les décisions finales du comité de pilotage ? (cochez une case, ou plusieurs cases si décision collective)

☒ président du SIVS

☐ Elu en charge des affaires scolaires et périscolaires

☐ Autres élus

☐ DGS ou DGA

☐ Technicien qui coordonne le PEdT

☐ Directeur de l'école

☐ Directeur de l'ALAE

☐ Parents d'élèves

☐ Responsable garderie

☐ Secrétaire de Mairie

☐ autres : .....

Le comité de pilotage fera-il l'objet de comptes-rendus ? ☒ oui ☐ non

Mettrez-vous en œuvre une ou des sous-commissions du comité de pilotage ? ☐oui ☐ non

Si oui, sur quel thème ?

B. Les autres instances de concertation :

Existe-t-il une CTG (Convention Territoriale Globale – signée avec la CAF) sur votre territoire ?

☐ oui ☒ non

La Communauté de communes des Hauts Tolosans est engagée dans une démarche de co-construction avec les communes du territoire du dispositif CTG qui remplacera le CEJ en fin d'année 2022.

Des articulations existent-elles entre le comité de pilotage de la CTG et celui du PEdT ?

☐ oui, tout à fait ☒ plutôt oui ☐ plutôt non ☐ non, pas du tout

Si oui, quelles sont-elles ?

Le SIVS a été associé au questionnaire à destination des familles, aux différents temps d'échanges et de rencontres pour la définition des enjeux et besoins prioritaires ainsi que pour les identifications des actions dans le cadre de la mise en place de la CTG.

Existe-t-il un CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité – signé avec la CAF, l'Education Nationale et le Conseil Départemental) sur le même territoire que le PEdT ?

☐ oui ☒ non

Des articulations existent-elles entre le comité de pilotage du CLAS et celui du PEdT ?

☐ oui, tout à fait ☐ plutôt oui ☐ plutôt non ☐ non, pas du tout

Si oui, quelles sont-elles ?

Existe-t-il des articulations entre le(s) conseil(s) d'école et le comité de pilotage du PEdT ?

☐ oui, tout à fait ☐ plutôt oui ☐ plutôt non ☒ non

Si oui, quelles sont-elles ?

Existe-t-il un Contrat Local ou Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD ou CISPD) sur votre territoire ?

☐ oui ☒non

Des articulations existent-elles entre le comité de pilotage du CLSPD et celui du PEdT ?

☐ oui, tout à fait ☐ plutôt oui ☐ plutôt non ☒ non, pas du tout

Si oui, quelles sont-elles ?

Existe-t-il une instance de veille éducative sur votre territoire ?

☐ oui ☒ non

Des articulations existent-elles entre cette instance de veille éducative et le comité de pilotage du PEdT ?

☐ oui, tout à fait ☐ plutôt oui ☐ plutôt non ☐ non, pas du tout

Si oui, quelles sont-elles ?

Existe-t-il un Contrat de Ville sur le même territoire que le PEdT ?

☐ oui ☒ non

Des articulations existent-elles entre le comité de pilotage du Contrat de Ville et celui du PEdT ?

☐ oui, tout à fait ☐ plutôt oui ☐ plutôt non ☐ non, pas du tout

Si oui, quelles sont-elles ?

Existe-t-il un Conseil Municipal d'Enfants ou de Jeunes (CME/CMJ) sur le même territoire que le PEdT ?

☐ oui ☒ non

Des articulations existent-elles entre le CME/CMJ et le comité de pilotage du PEdT ?

☐ oui, tout à fait ☐ plutôt oui ☐ plutôt non ☐ non, pas du tout

Si oui, quelles sont-elles ?

retour sommaire

VI. Annexes

A. Organisation d'une semaine type

Semaine type maternelle Cadours

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h00	A.L.A.E.	A.L.A.E.	A.L.A.E.	A.L.A.E.	A.L.A.E.
8h00	Transport scolaire	Transport scolaire	Transport scolaire	Transport scolaire	Transport scolaire
8h45					
9h05	Temps de classe	Temps de classe	Temps de classe	Temps de classe	Temps de classe
12h00					
12h05	Pause méridienne	Pause méridienne	Transport scolaire	Pause méridienne	Pause méridienne
13h50			Pause méridienne		
14h00	Temps de classe	Temps de classe	A.L.A.E.	Temps de classe	Temps de classe
16h05	A.L.A.E. (Gratuit)	A.L.A.E. (Gratuit)		A.L.A.E. (Gratuit)	A.L.A.E. (Gratuit)
17h00	Transport scolaire	Transport scolaire		Transport scolaire	Transport scolaire
18h30	A.L.A.E.	A.L.A.E.		A.L.A.E.	A.L.A.E.
18h45					

Semaine type élementaire Cadours

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h00	A.L.A.E.	A.L.A.E.	A.L.A.E.	A.L.A.E.	A.L.A.E.
8h00 8h45	Transport scolaire	Transport scolaire	Transport scolaire	Transport scolaire	Transport scolaire
9h00	Temps de classe	Temps de classe	Temps de classe	Temps de classe	Temps de classe
12h00			Transport scolaire		
12h15	*Pause méridienne*	*Pause méridienne*	*Pause méridienne*	*Pause méridienne*	*Pause méridienne*
14h00	Temps de classe	Temps de classe	A.L.A.E.	Temps de classe	Temps de classe
16h00	A.L.A.E. (Gratuit)	A.L.A.E. (Gratuit)		A.L.A.E. (Gratuit)	A.L.A.E. (Gratuit)
17h00	Transport scolaire	Transport scolaire		Transport scolaire	Transport scolaire
18h30	A.L.A.E.	A.L.A.E. et Espace Jeunes (Ados)		A.L.A.E. et Espace Jeunes (Ados)	A.L.A.E.
18h45					

Semaine type Cox

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30	A.L.A.E.	A.L.A.E.	A.L.A.E.	A.L.A.E.	A.L.A.E.
8h00 8h45	Transport scolaire	Transport scolaire	Transport scolaire	Transport scolaire	Transport scolaire
9h00	Temps de classe	Temps de classe	Temps de classe	Temps de classe	Temps de classe
12h00	*Pause méridienne*	*Pause méridienne*	Transport scolaire + Navette A.L.A.E. *Pause méridienne*	*Pause méridienne*	*Pause méridienne*
13h45					
14h00	Temps de classe	Temps de classe	A.L.A.E.	Temps de classe	Temps de classe
16h00	A.L.A.E. (Gratuit)	A.L.A.E. (Gratuit)		A.L.A.E. (Gratuit)	A.L.A.E. (Gratuit)
16h45	Transport scolaire	Transport scolaire		Transport scolaire	Transport scolaire
18h30	A.L.A.E.	A.L.A.E.		A.L.A.E.	A.L.A.E.
18h45					

Semaine type Brignemont

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30	A.L.A.E. sur le site de Cox	A.L.A.E. sur le site de Cox	A.L.A.E. sur le site de Cox	A.L.A.E. sur le site de Cox	A.L.A.E. sur le site de Cox
	Transport scolaire	Transport scolaire	Transport scolaire	Transport scolaire	Transport scolaire
8h45	Temps de classe	Temps de classe	Temps de classe	Temps de classe	Temps de classe
11h45	*Pause méridienne*	*Pause méridienne*	Transport scolaire + Navette A.L.A.E.	*Pause méridienne*	*Pause méridienne*
13h30			*Pause méridienne*		
14h00	Temps de classe	Temps de classe	A.L.A.E.	Temps de classe	Temps de classe
15h45	A.L.A.E. (Gratuit)	A.L.A.E. (Gratuit)		A.L.A.E. (Gratuit)	A.L.A.E. (Gratuit)
16h30	Transport scolaire	Transport scolaire		Transport scolaire	Transport scolaire
18h30	A.L.A.E. sur le site de Cox	A.L.A.E. sur le site de Cox		A.L.A.E. sur le site de Cox	A.L.A.E. sur le site de Cox
18h45					

B. Organisation d'un mercredi type

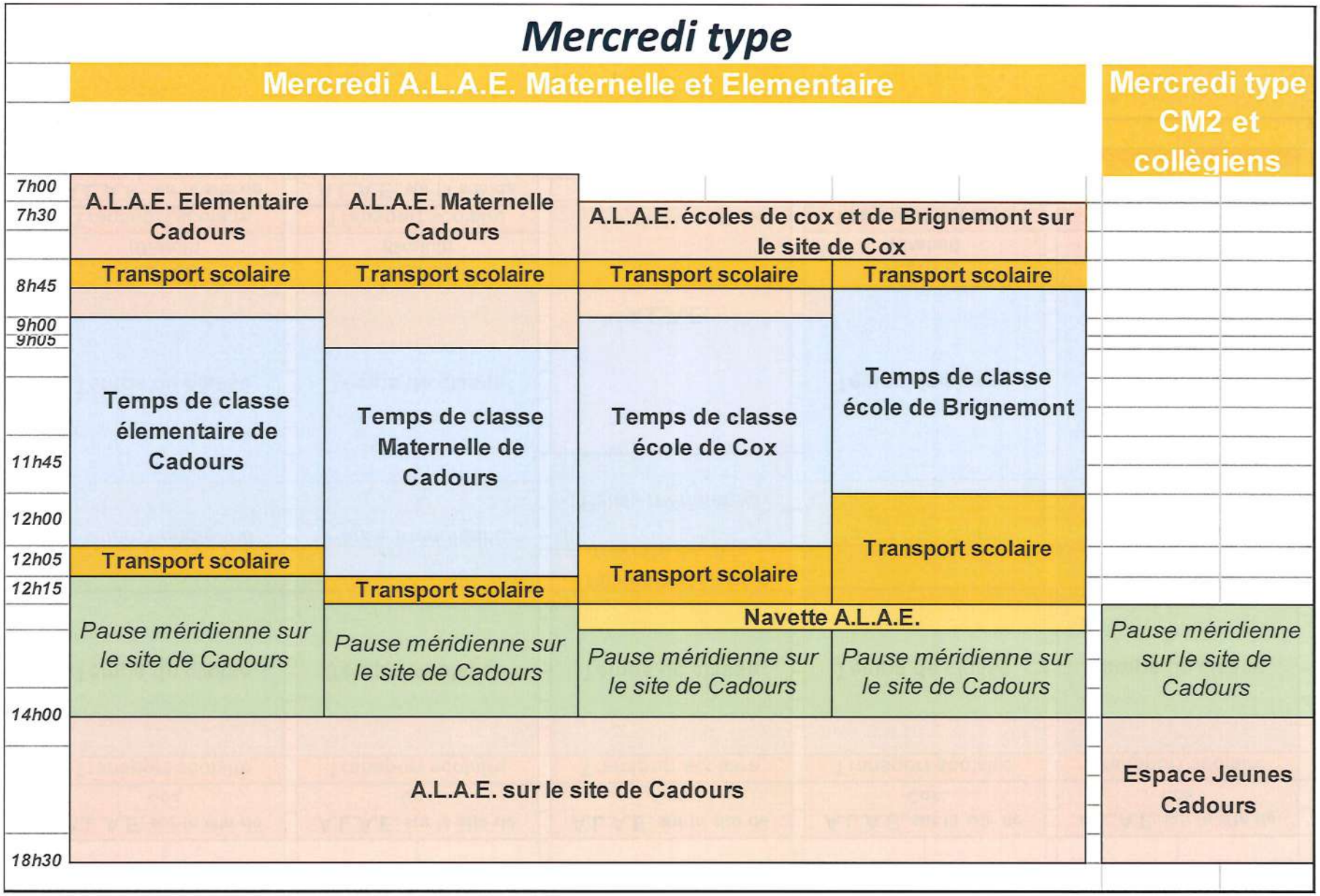

C. Carte du territoire (Communauté de Communes des Hauts Tolosans / Communes du SIVS)

Sources : https://www.hautstolosans.fr/nous-connaitre/territoire/presentation-du-territoire

D. Questionnaire enfants

1) Questions

La question du jour :

Comment tu te sens après ta journée à l'école ?

La question du jour :

Est-ce que ce que l'on te propose au centre te plait ?

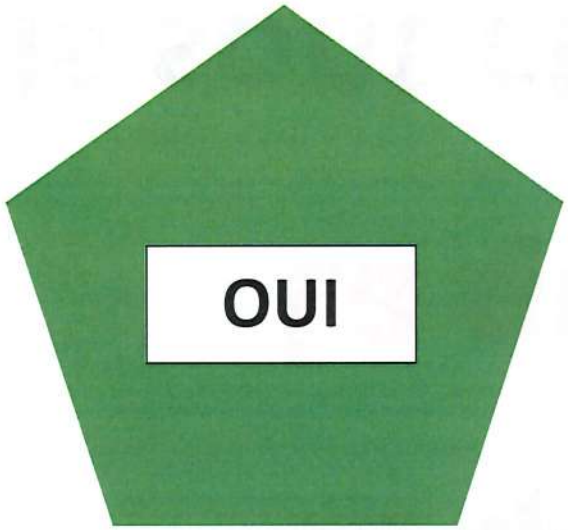

La question du jour :

La question du jour :

Ils sont chouettes les endroits où je fais les activités !

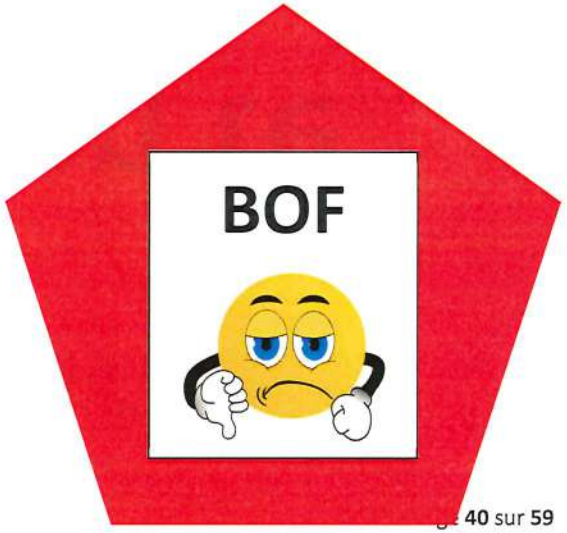

La question du jour :

Au centre, je peux être avec d'autres enfants.

Qu'en penses-tu ?

C'EST CHOUETTE !

CA DEPEND DES MOMENTS

JE N'AIME PAS

2) Réponses

Comment tu te sens après ta journée d'école			**Est-ce que ce qu'on te propose au centre te plait ?**			**Au centre, je peux être avec d'autres enfants**			**Ils sont chouettes les endroits où je fais les activités**		
Super bien	Bien	Pas très bien	oui	Certaines choses oui et d'autres non	non	C'est chouette	Ça dépend des moments	Je n'aime pas	top	Pas mal	bof
Cox			**Cox**			**Cox**			**Cox**		
22	16	9	23	14	12	24	16	9	24	17	8
EM			**EM**			**EM**			**EM**		
34	15	17	27	13	0	25	7	9	24	10	12
EE			EE			EE			EE		
56	72	28	66	63	23	72	72	18	103	55	4
Brignemont			**Brignemont**			**Brignemont**			**Brignemont**		
16	18	5	19	22	1	13	18	0	10	17	13
total			**total**			**total**			**total**		
128	**121**	**59**	**135**	**112**	**36**	**134**	**113**	**36**	**161**	**99**	**37**

E. Le centre de loisirs idéal vu par les enfants

PRÉAU
WC

F. Questionnaire ados

1) Questions

1 – POUR MIEUX TE CONNAÎTRE

- **QUEL ÂGE AS - TU ?**

Entre 11 et 13 ans ☐ **Entre 14 et 17 ans☐**

- **TU ES ?**

Une fille☐ **Un garçon☐**

- **DANS QUELLE COMMUNE HABITES-TU ?**.....
- **PRATIQUES - TU UNE ACTIVITÉ SPORTIVE / CULTURELLE/ARTISTIQUE ?**

Oui☐ **Non☐**

- **SI OUI, LAQUELLE ?**

.....

- **QUEL(S) JOUR(S) ET SUR QUELS HORAIRES ?**

Le ..... Et le ....., de .....H ..... à ..... H .....

- **SUR QUELLE(S) COMMUNE(S) ?**

.....

- **SI NON, POURQUOI ?**

Je ne sais pas ce qui est possible de faire autour de moi	Je ne peux pas m'y rendre seul/seule	Les tarifs sont trop élevés	Les horaires ne me conviennent pas	Autres raisons
❑	❑	❑	❑	❑

- **SI TU AS COCHÉ « Autres raisons », PEUX-TU PRÉCISER ?**

.....

- **QUE FAIS - TU LE PLUS SOUVENT PENDANT TON TEMPS LIBRE ?**

Retrouver tes amis /amies	Pratiquer du sport	Regarder la télé	Jouer aux jeux vidéos	Ecouter de la musique/ regarder des vidéos
❑	❑	❑	❑	❑
Consulter les réseaux sociaux	**Faire tes devoirs**	**Lire**	**Rester en famille**	**Autre**
❑	❑	❑	❑	❑

- **SI TU AS COCHÉ « Autre », PEUX-TU PRÉCISER ?**

.....

2 – L'ESPACE JEUNES CADOURS

- **FRÉQUENTES - TU L'ESPACE JEUNES CADOURS ?**

	Non	De temps en temps	Régulièrement	Quand il y a des intervenants extérieurs	Quand il y a des sorties ou des animations spéciales

Le mercredi après-midi	❑	❑	❑	❑	❑
Le mardi soir	❑	❑	❑	❑	❑
Le jeudi soir	❑	❑	❑	❑	❑
Les petites vacances	❑	❑	❑	❑	❑
Les vacances d'été	❑	❑	❑	❑	❑

- **QUE PENSES - TU ?**

	Pas d'avis	**Peu satisfaisant**	**Assez satisfaisant**	**Très satisfaisant**
Des animations proposées	❑	❑	❑	❑
Des relations avec les animateurs et les animatrices	❑	❑	❑	❑
Des horaires d'ouverture	❑	❑	❑	❑
De l'accueil	❑	❑	❑	❑

- **SI TU NE LE FRÉQUENTES PAS, POURQUOI ?**

Je ne peux pas m'y rendre seul/seule	**Les activités proposées ne m'intéressent pas**	**Les tarifs sont trop élevés**	**Les horaires ne me conviennent pas**	**Autres raisons**
❑	❑	❑	❑	❑

- **SI TU AS COCHÉ « Autres raisons », PEUX-TU PRÉCISER ?**

.....

- **AS -TU DES REMARQUES / DES SUGGESTIONS À FAIRE ?**

.....

- **QUAND AIMERAIS-TU QUE l'ESPACE JEUNES CADOURS SOIT OUVERT ?**

En temps scolaire	Le lundi De 17h à 19h	Le mardi De 17h à 19h	Le jeudi De 17h à 19h	Le vendredi De 17h à 19h	Le samedi De 14h à 18h
	❑	❑	❑	❑	❑
Pendant les vacances	Le samedi	Le samedi soir	Le vendredi soir	Autre	
	❑	❑	❑	❑	

- **SI TU AS COCHÉ « Autre », PEUX-TU PRÉCISER ?**

.....

- **QU'AIMERAIS TU FAIRE À L'ESPACE JEUNES CADOURS ?**

Avoir des informations sur la scolarité et l'orientation	Participer à des animations programmées	Participer à des sorties programmées	Pouvoir Monter des projets	Pouvoir échanger sur des sujets d'actualité
❑	❑	❑	❑	❑

Pouvoir échanger sur des sujets liés à ma santé	Avoir une aide pour faire mes devoirs	Être écouté·e	Partir en séjour pendant les vacances	Retrouver mes amis/amies
❑	❑	❑	❑	❑

- **AS -TU DES REMARQUES / DES SUGGESTIONS À FAIRE ?**

.....

3 – L'ATELIER JEUX DE SOCIÉTÉ DU COLLÈGE

- **AS - TU DEJA PARTICIPÉ À L'ATELIER JEUX DE SOCIÉTÉ AU COLLÈGE DU MARDI ET DU JEUDI ?**

Oui ❑ **Non** ❑

- **SI NON, POURQUOI ?**

Ça ne m'intéresse pas	Le jour ne me convient pas	Les horaires ne me conviennent pas	Je pratique une activité où j'ai cours à ce moment-là	Les places sont limitées	Je ne savais pas que ça existait	Autre
❑	❑	❑	❑	❑	❑	❑

2) Réponses

Que âge as-tu?

32 réponses

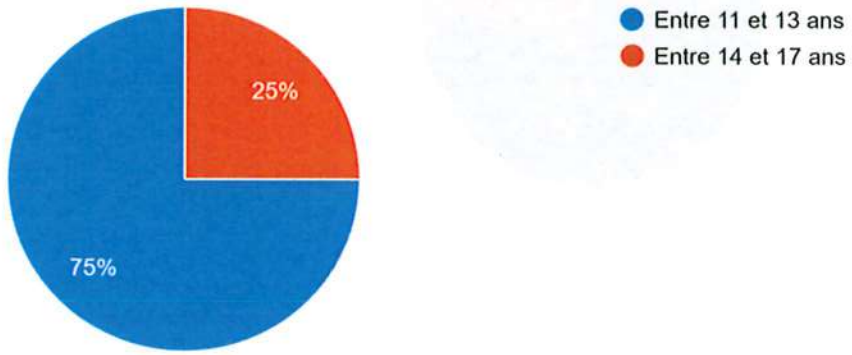

Tu es :

32 réponses

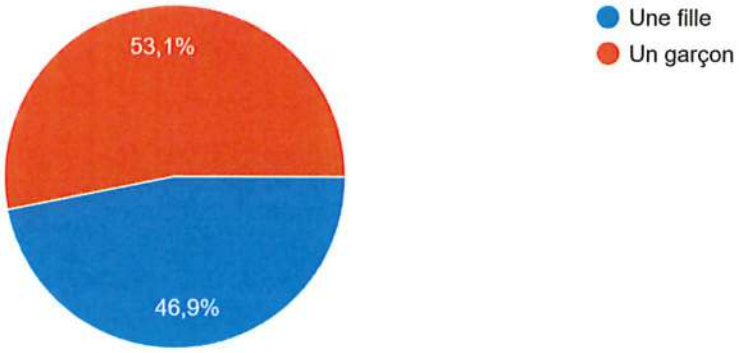

Dans quelle commune habites-tu ?

32 réponses

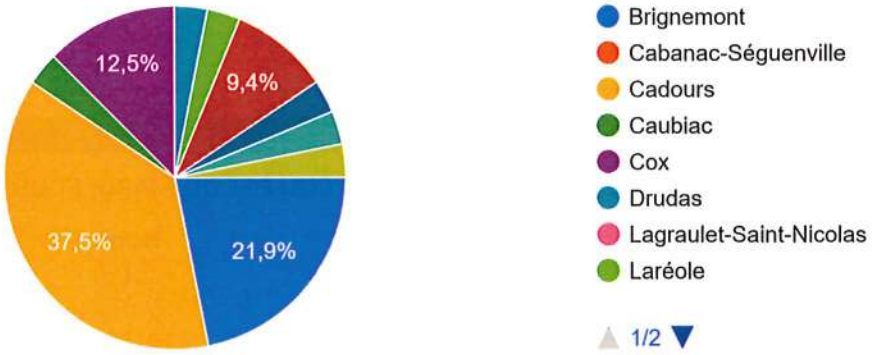

Pratiques-tu une activité sportive, culturelle et/ou artistique?

32 réponses

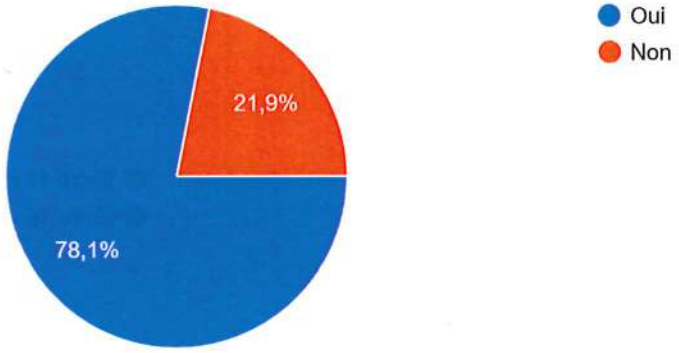

Dans quelle commune pratiques-tu cette activité?

25 réponses

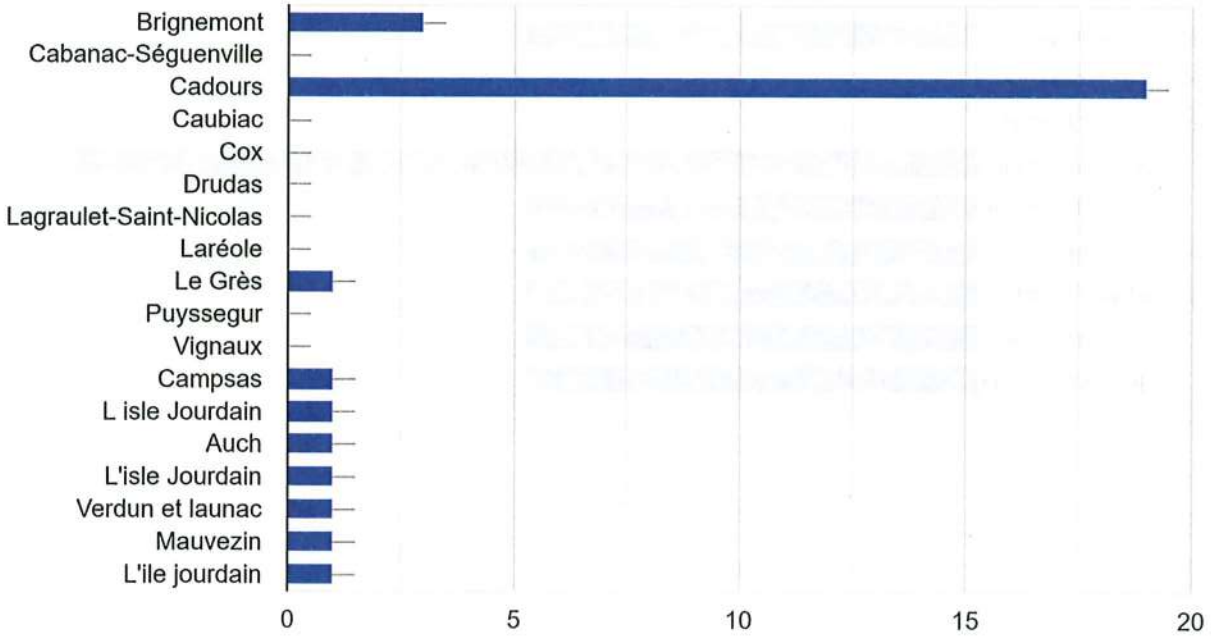

Quels jours pratiques-tu cette activité?

25 réponses

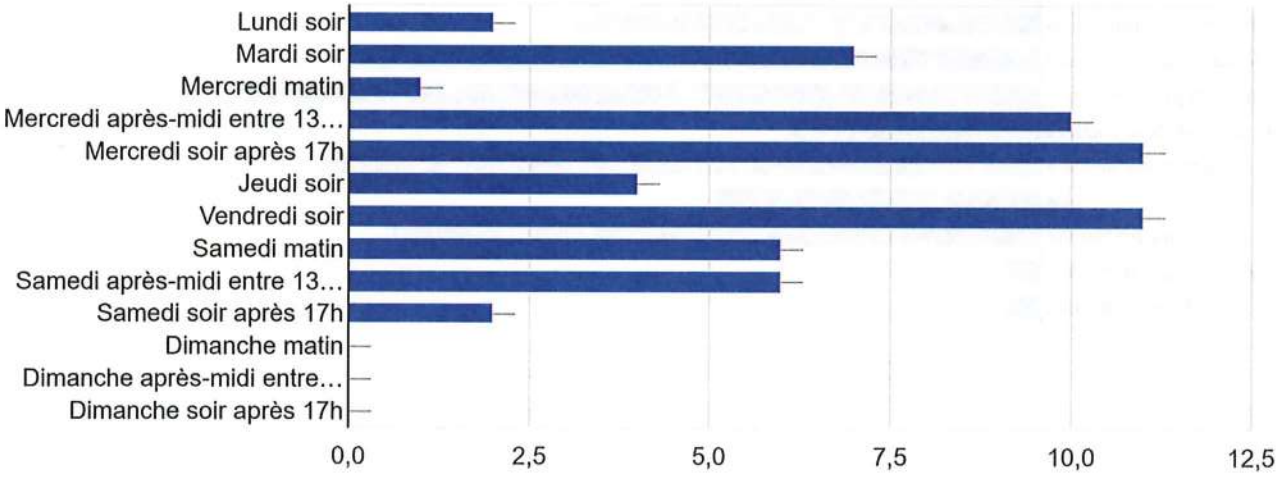

Si tu ne pratiques pas d'activités, peux tu nous dire pourquoi ?

7 réponses

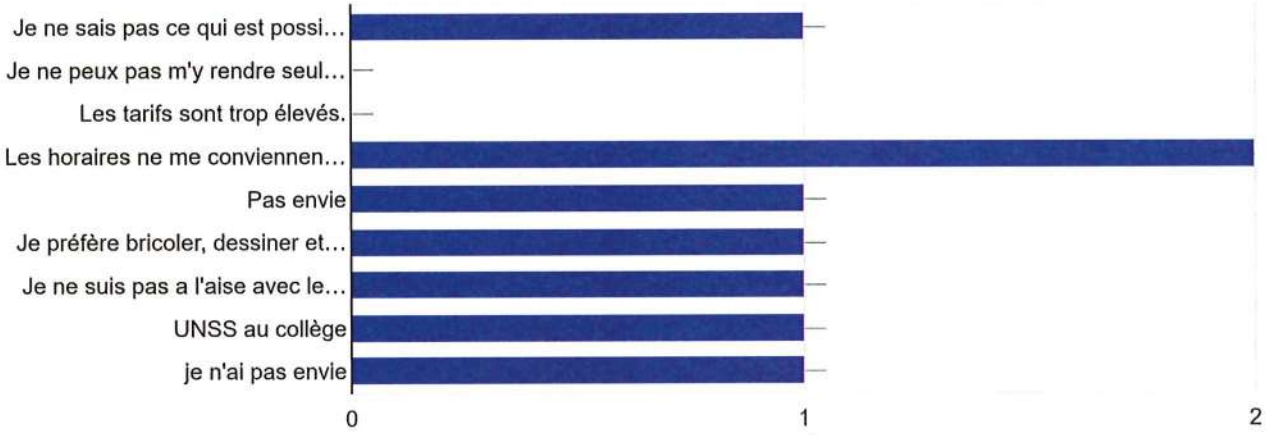

Que fais-tu le plus souvent pendant ton temps libre?

32 réponses

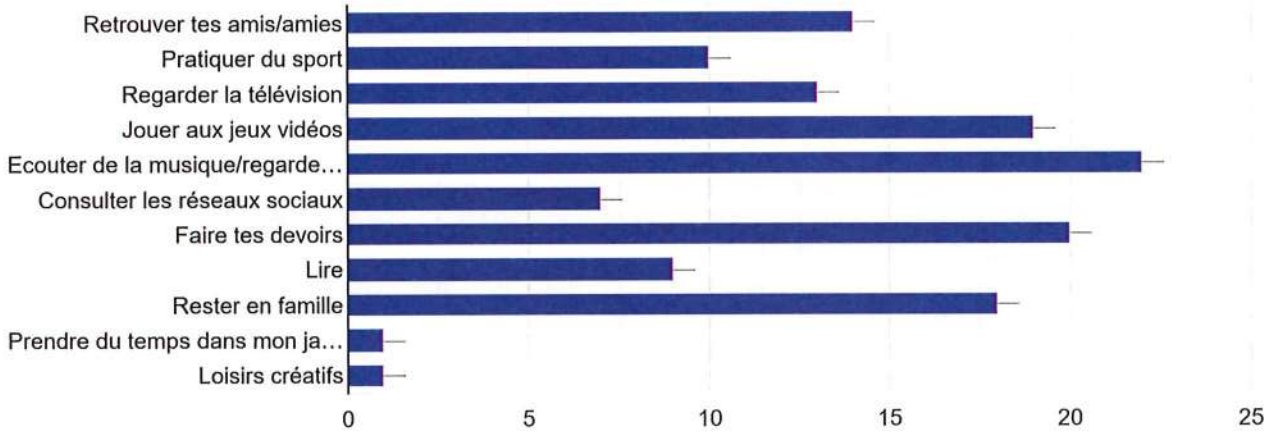

Fréquentes-tu l'Espace jeunes de Cadours ?

32 réponses

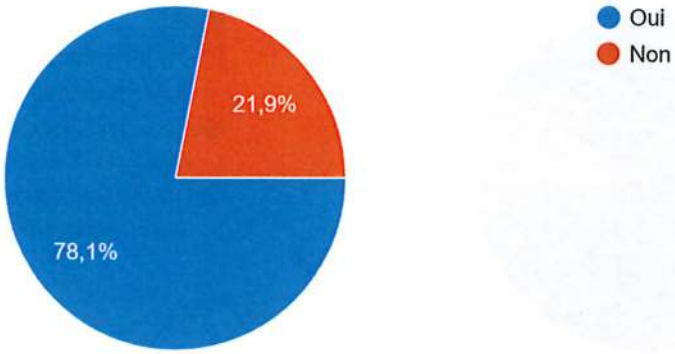

Si tu ne le fréquentes pas, pourquoi ?

7 réponses

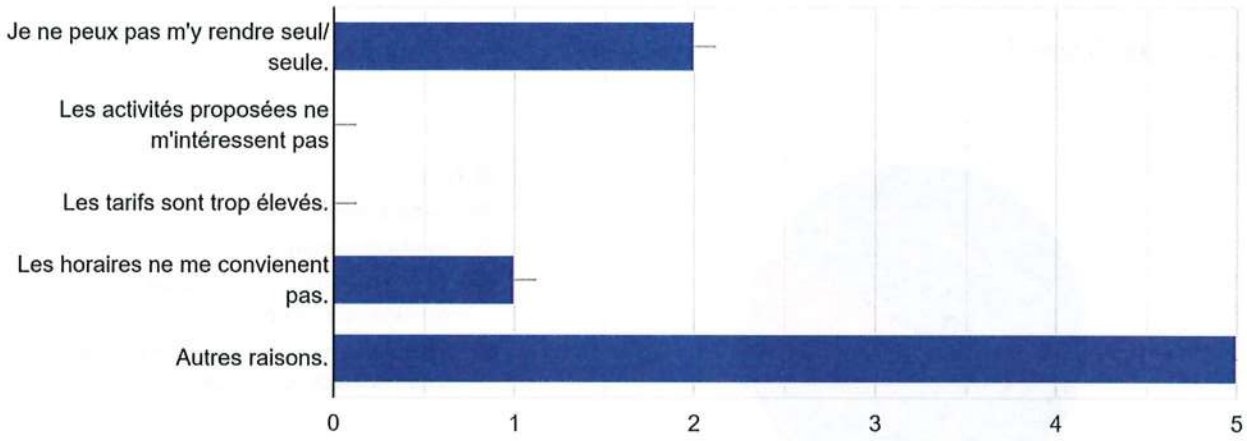

Y viens-tu le mercredi après-midi ?

25 réponses

Y viens-tu le mardi soir ?

25 réponses

Y viens-tu le jeudi soir ?

25 réponses

Y viens-tu durant les petites vacances (Hiver, Printemps ou Automne ?

25 réponses

Y viens-tu durant les vacances d'été ?

25 réponses

Que penses-tu des animations proposées ?

25 réponses

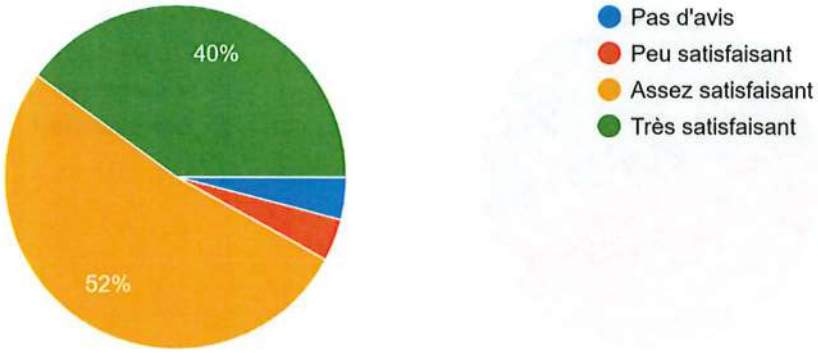

Que penses-tu des relations avec les animateurs/animatrices ?

25 réponses

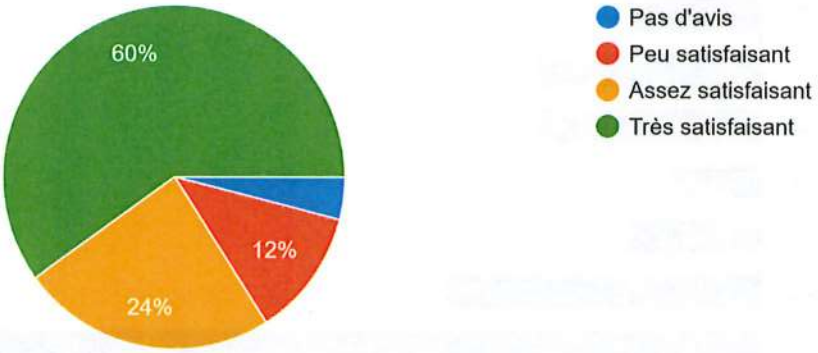

Que penses-tu des horaires d'ouverture ?

25 réponses

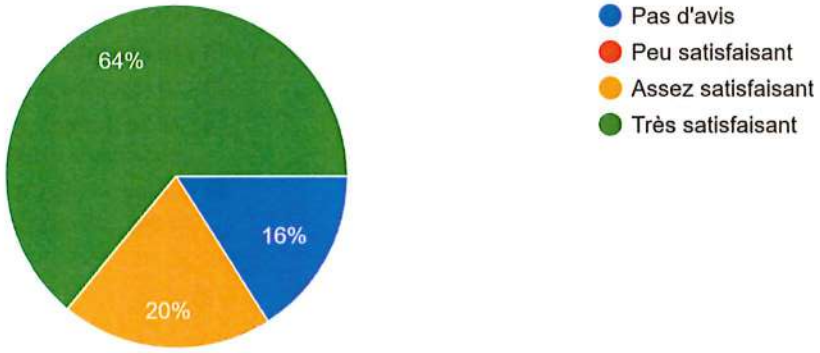

Que penses-tu de l'accueil en général ?

25 réponses

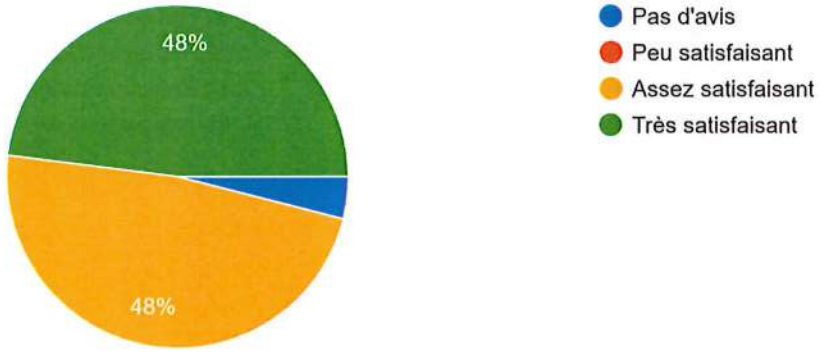

Quand aimerais-tu que l'Espace Jeunes sur Cadours soit ouvert, en temps scolaire ?

32 réponses

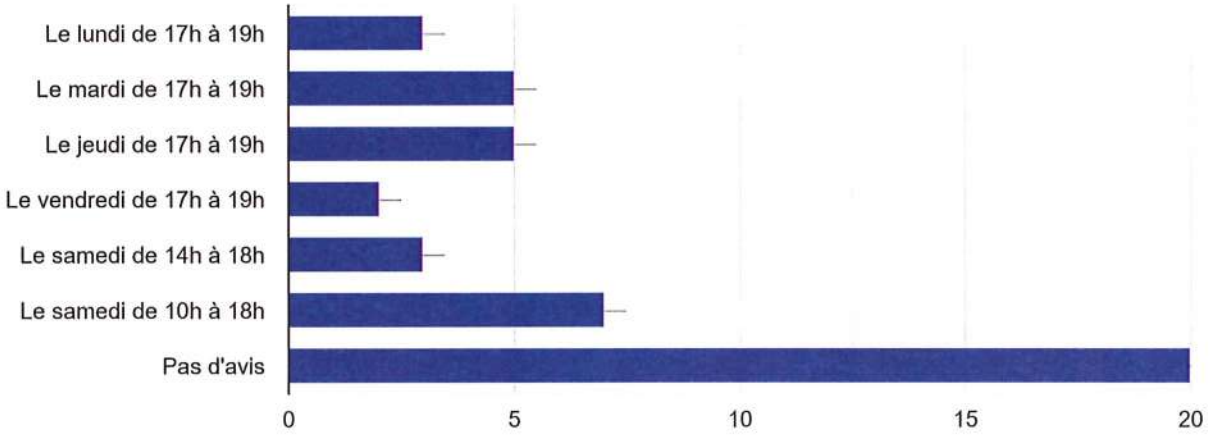

Quand aimerais-tu que l'Espace Jeunes sur Cadours soit ouvert, pendant les vacances ?

32 réponses

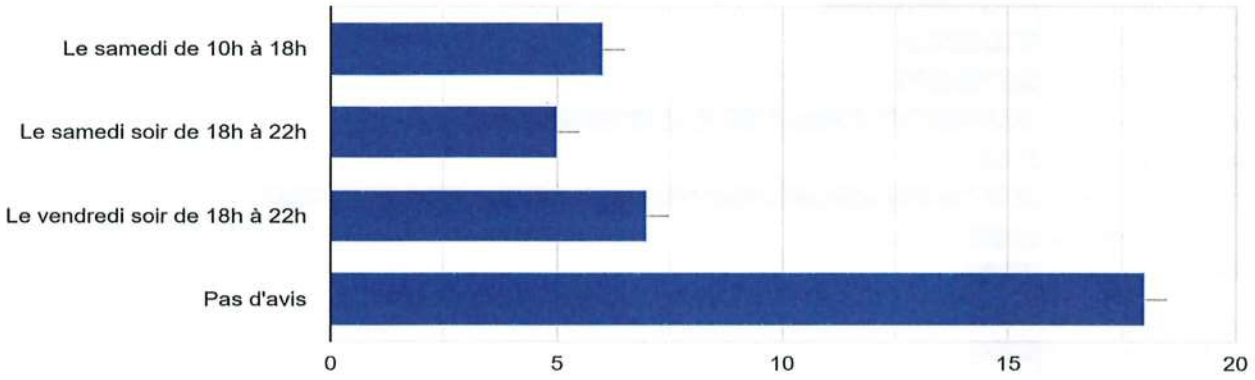

Qu'aimerais-tu faire à l'Espace Jeunes de Cadours ?

32 réponses

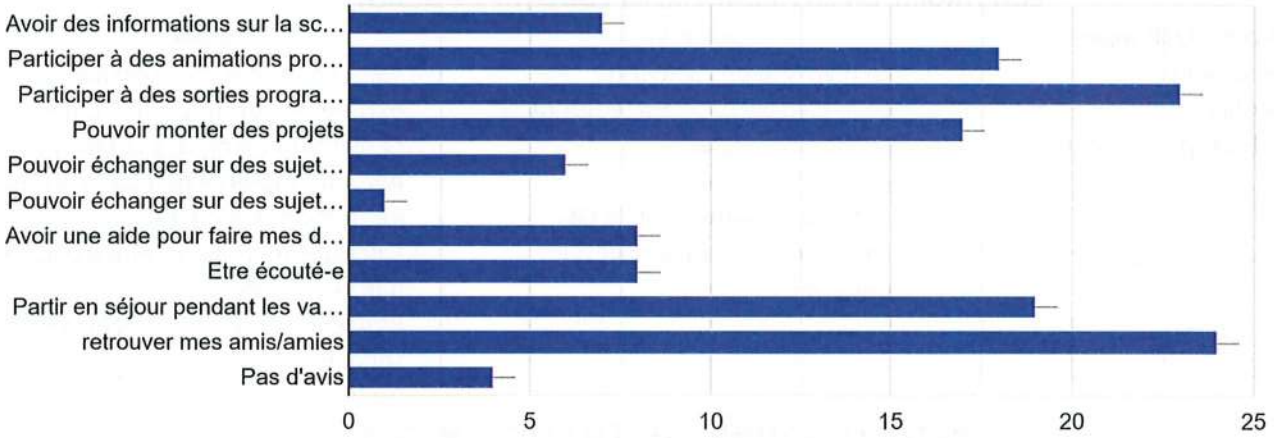

As-tu déjà participé à l'atelier jeux de société au collège de Cadours le mardi et le jeudi midi ?

32 réponses

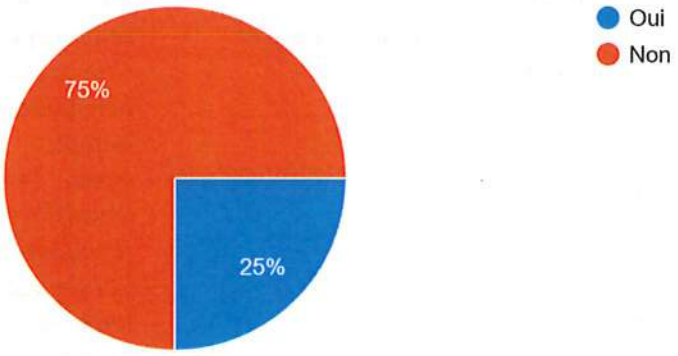

Si non, pourquoi ?

24 réponses

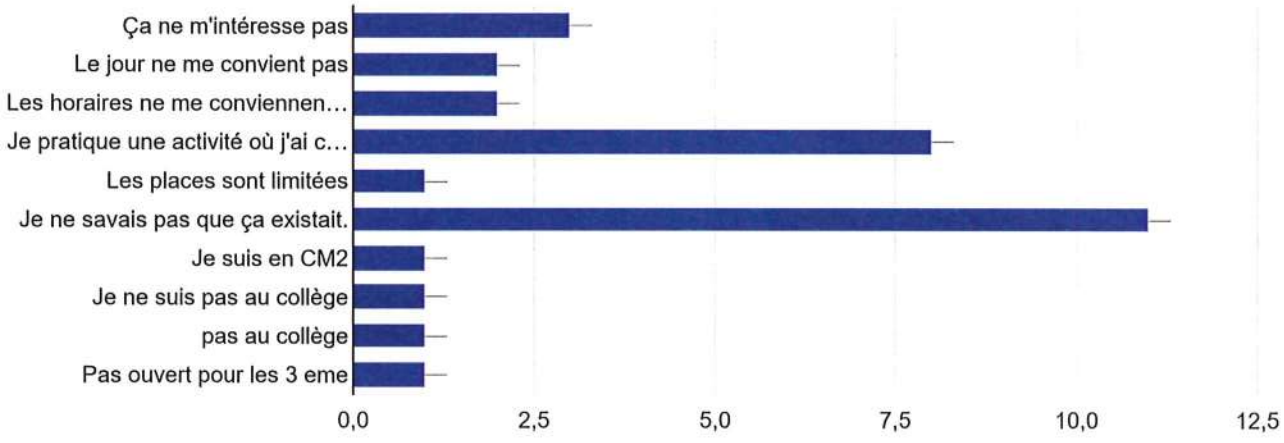

G. Synthèse des temps d'échanges de la Communauté éducative

CONSTRUIRE UN ENVIRONNEMENT EDUCATIF DE QUALITE		
A cesser/changer	**A conserver**	**A créer**
- Le rythme scolaire - La carte scolaire - Le temps des tap trop courts	- La diversité des activités - Le lien social pendant le temps de repos et de repas - Le rythme scolaire - La grille tarifaire selon le QF - La gestion des travaux et du matériel	- Faire venir plus d'intervenants extérieurs autour du sport, de l'environnement, des langues - Avoir du matériel de qualité et un endroit de stockage - Faire des marquages et jeux au sol dans les cours - Réfléchir sur les espaces et verts et sportifs

PROMOUVOIR LA CITOYENNETE ET LE RESPECT MUTUEL		
A cesser/changer	**A conserver**	**A créer**
- Le changement trop fréquent des agents	- Formation des agents sur les compétences sociales - Implication des enfants sur les projets - Ouverture culturelle, sociale et sportive	- Des relations parents/enseignants/agents pour une même cohérence éducative - Formation des agents pour des enfants présentant des différences - Une meilleure accessibilité aux activités culturelles pour les enfants - Atelier de formation non violente - Visites/ateliers en lien avec le fonctionnement de la cité - Conseils d'enfants - Impliquer les élus dans la promotion de la citoyenneté - Multiplier les actions d'intentions collectives - Multiplier les actions intergénérationnelles

DEVELOPPER LES PARTENARIATS EDUCATIFS		
A cesser/changer	**A conserver**	**A créer**
- Mieux communiquer sur le PEdT (intramuros) - Permettre des interventions extérieures sur le temps scolaire - Continuité projet d'école et projet extrascolaire	- Soutien des initiatives des parents et des associations - Ouvrir le champ des partenaires éducatifs sur les services publics (déchèterie, pompiers, maison de retraite...) et dans le domaine de l'environnement - Cohérence scolaire et ALAE	- Un réseau parents/enseignants/associations/enfants - Du relationnel entre les projets d'école et les agents - Associer les agents aux classes de découverte - Intégrer, solliciter et motiver les associations dans les projets du PEdT - Créer une plaquette explicative sur le rôle du PEdT - Créer une boîte à idées ouverte aux parents et aux enfants - Bilan du PEdT plus régulier (annuel) - Mettre en place un conseil d'enfants avec des délégués des enfants/ agents/directeurs/maires - Rencontres parents/agents

OUVRIR LE CHANTIER SUR LA JEUNESSE		
A cesser/changer	**A conserver**	**A créer**
- Améliorer le lien collège/association - Mettre les enfants en valeur grâce à un journal fait par les jeunes) - Avoir une communication plus récurrente et claire sur les activités ou actions des jeunes	- Espace jeunes - La junior association « l'union des jeunes ours » - La laïcité, citoyenneté, le respect d'autrui - Projet du poulailler - Bricolage - Le dynamisme et l'implication des enfants - Salon du manga	- Liens entre les associations du territoire et les jeunes - Réseau de mobilité sur le territoire - Créer un lien, un réseau avec d'autres espaces jeunes - Impliquer les parents pour encadrer - Sensibiliser aux aspects environnementaux et développement durable en partenariat avec les associations - Proposer plus d'ateliers culturels - Concerter les citoyens sur les projets - Proposer une programmation culturelle ciblée (théâtre, cirque, concert, expos, danses)

H. Synthèse du temps d'échanges avec les élus

ATELIER 1 : CONSTRUIRE UN ENVIRONNEMENT EDUCATIF		
POINTS DE VIGILANCE	**POINTS POSITIFS**	**ACTIONS ENVISAGEES**
- Améliorer les passerelles entre les différentes strates éducatives (élémentaire, collège, lycée) - Améliorer les locaux (sécurité, ombre, confort) et la dotation de matériel - Favoriser l'accès à tous les services pour tous (déplacements) - Alléger le temps de ramassage depuis Cox vers l'ALSH le mercredi midi	- Sensibiliser l'enfant et l'adulte à son environnement (écologie, handicap, différences) - Qualité des animations - Accès au ramassage scolaire - Permanence de l'animatrice au collège - Les écoles et les accueils sont situés dans le même périmètre à Cadours	- Connaître les projets de construction des communes pour prévoir le développement d'accueil des enfants (prospective) - S'appuyer sur les acteurs du territoire et notamment les associations - Création d'un centre de loisirs (bâtiment) - Sorties communes avec d'autres structures de loisirs - Découvrir le patrimoine local - Faire des expositions - Augmenter les permanences au collège - Proposer une visite des locaux à tous les représentants du conseil syndical - Réaliser un diagnostic des moyens humains, matériels et des différentes structures d'accueil - Maintenir le RPI pour la qualité des relations et du service - Changer le rythme scolaire (école sur 5 matinées et 1 après-midi libérée pour les activés)

ATALIER 2 : PERMETTRE AUX JEUNES DE TROUVER LEUR PLACE		
POINTS DE VIGILANCE	**POINTS POSITIFS**	**ACTIONS ENVISAGEES**
- Manque de moyens humains, financiers - Manque de communication élus/jeunes et jeunes /élus - Problème de mobilité - Manque de liaison et de communication avec le collège - Manque de personnels formés ou avec de l'expérience avec ce type de public	- Espace jeunes - La junior association, l'union des jeunes ours - Chantiers jeunes sur les communes du SIVS	- Mise en place d'une communication des jeunes vers les élus et des élus vers les jeunes - Mise en place de transport des communes du SIVS vers Cadours - Mise en place d'un conseil syndical des jeunes - Mettre en valeur les projets des jeunes dans le territoire et au-delà - Leur fixer des objectifs, les responsabiliser - Accompagner les jeunes dans leur démarche - Organiser un forum des métiers avec partage d'expériences - Organiser des rencontres avec d'autres structures de jeunes et d'autres acteurs (pompiers, maison de proximité du Conseil Départemental - Développer l'emploi saisonnier sur les communes du territoire

		- Mise en place de temps d'accueil pour les nouveaux arrivants avec présentation des locaux, du personnel, des élus, du fonctionnement - S'entourer de compétences extérieures (Francas) - Réaliser une journée des jeunes par et pour les jeunes avec un accompagnement du SIVS - Proposer des formations (BAFA, PSC1)

ATELIER3 : CONSTRUIRE UNE COMMUNICATION PERTINENTE		
POINTS DE VIGILANCE	**POINTS POSITIFS**	**ACTIONS ENVISAGEES**
Site internet dédié au SIVS Communication intramuros Veiller doser les communications Manque de personnel et surcharge de travail Manque de communication avec le collège	- Site face book - Mail - WhatsApp - Portail famille - Blog des écoles - Intramuros des Hauts Tolosans	- Promouvoir le réseau social face book en début d'année sur intramuros - Création d'un site internet SIVS et d'une plaquette avec présentation des élus, de l'ALAE, des tarifs et du fonctionnement - Communiquer sur le compte face book de l'espace jeunes - Faire un journal des enfants - Participation de tous les acteurs aux réunions de rentrée - Proposer des animations avec la radio locale - Mettre des articles sur les bulletins municipaux - Organiser des conférences débat ou à thème

Fait à : CADOURS

Le : 19 juin 2022

Didier Laffont

Président du S.I.V.S "Pays de Cadours"

SIVS PAYS DE CADOURS 31 (Hte-Garonne)